

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

## Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

### ABONNEMENTS

France. — Un an. . . . . 8 fr.  
Autres pays. — Un an. . . . . 10 fr.

### Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

### Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## POUR LE PEUPLE RUSSE

### La Solidarité des Ouvriers Diamantaires

Listes précédentes . . . . .	1.674	75
Syndicat Diamantaire, St-Claude. . . . .	500	"
Duraffour Georges, . . . . .	12	50
Danrez Arthur, . . . . .	5	"
Perrier Louis . . . . .	5	"
Dalloz Clovis. . . . .	5	"
Michaud Louis, Saint-Claude . . . . .	10	"
Vincent Alix, . . . . .	5	"
Léger Gustave, . . . . .	20	"
Vuillard Antoine, . . . . .	20	"
Mermet Henri, . . . . .	20	"
Mermet Félix, . . . . .	20	"
Total. . . . .	2.297	25
* *		

Camarades Diamantaires,

Les souscriptions syndicales ont déjà permis à la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam à qui les fonds sont envoyés par les C. G. T. des divers pays, de distribuer douze cents tonnes de denrées dans le district de Tschowache, qu'elle s'est engagée à ravitailler.

Son délégué, le camarade Wauters, vient de rentrer de Russie. Il déclare que 1.000 cuisines ont été installées dans le district précité, mais que les secours apportés n'ont encore permis de donner des rations qu'à 10.000 enfants seulement sur 370.000 enfants affamés pour cette seule région. Et il y en a des millions d'autres en Russie sans compter les vieillards, les femmes et les hommes qui, souvent, restent six jours sans pouvoir recevoir aucune nourriture. Et les gens n'ont pas de vêtement pour se garantir du froid ! Et les malades sont sans médication !

La souffrance est telle que des mères étouffent leurs enfants ; des enfants assassinent leurs parents !

Wauters déclare que la dépression physique y est si grande, qu'il a acquis la conviction que, quoi que l'on fasse, les deux tiers de la population mourront.

Donc situation d'effroi qui dépasse l'imagination et qui fait un devoir d'écouter la voix de ceux qui appellent à l'aide.

Entendez Nansen, le grand explorateur norvégien !

Répondez à l'appel de tous ceux qui réclament pour la Russie !

Permettez à l'Internationale Syndicale de faire tout son devoir humain !

Souscrivez, souscrivons encore, dans la mesure de nos moyens !

La plus petite obole a son utilité. Versez la à votre syndicat pour des frères de misère qui n'ont plus d'espoir qu'en nous.

Femmes, faites du tricot pour les enfants russes.

Camarades, apportez des vêtements, même usagés. Faites-en des colis. Ils ont leur destination et leur utilité en Russie. La C. G. T. se charge de les y expédier.

Il faut qu'un immense courant de solidarité humaine nous entraîne pour le plus grand profit de ceux qui souffrent. A. D.

## Dans la Confédération Générale du Travail

*A la suite de la situation de confusion et de division créée par le Congrès anti-statutaire des 22, 23 et 24 décembre convoqué par certaines organisations minoritaires et qui a abouti à la création d'une nouvelle C. G. T., prétendue unitaire, alors qu'elle accomplissait la scission dans le mouvement syndicaliste français, le Comité Confédéral National de la C. G. T. régulière, réuni à Paris les 13, 14 et 15 février 1922, a voté une résolution invitant tous les travailleurs à se grouper toujours plus étroitement autour de la Confédération Générale du Travail pour défendre leurs droits menacés et travailler à l'aboutissement de son programme dans l'union, dans la confiance et dans le respect des décisions des Congrès confédéraux.*

*Voici cette résolution qui est un véritable Programme de Propagande et d'Action.*

Le Comité Confédéral National :

Constate que la scission est réalisée à tous les degrés de l'organisme ouvrier.

Enregistre les efforts faits par la C. G. T. pour reconstituer l'unité au sein de la Fédération des Cheminots et souligne particulièrement que toutes les tentatives d'accord se sont heurtées à l'intransigeance injustifiée de la fraction Sémard ; rappelle que dans le conflit de Tourcoing l'accord aurait pu facilement été réalisé si l'arbitrage confédéral avait pu avoir lieu.

Le Comité Confédéral National enregistre qu'une fraction du mouvement syndical, passant par-dessus ses organismes réguliers, a convoqué un Congrès confédéral extraordinaire,

De ce Congrès irrégulier, tenu en violation flagrante des statuts confédéraux, est sortie une deuxième C. G. T., avec ses secrétaires confédéraux, sa Commission administrative, avec son siège social distinct, avec ses cartes et ses timbres particuliers.

C'est la scission voulue et organisée.

C'est le morcellement des forces ouvrières

au moment où toutes les forces de réaction mondiales se coalisent contre le prolétariat.

Le Comité Confédéral National laisse aux organisateurs de la C. G. T. U. toute la responsabilité de cette lourde faute et de ce crime contre la classe ouvrière.

Le Comité Confédéral National rappelle que ce sont les décisions de ses Congrès qui ont toujours été jusqu'ici la loi suprême de la C. G. T. et qu'il est par conséquent injuste et vain de vouloir ramener les questions syndicales à d'étroites questions de personnes.

Les militants de la C. G. T. n'ont fait que défendre les conceptions que la C. G. T. avait librement adoptées.

Ils les ont défendues vigoureusement contre les entreprises tenaces et perfides des ennemis du syndicalisme.

La C. G. T. leur conserve toute sa confiance.

Le C. C. N. proclame qu'aucun militant digne de ce nom ne saurait être un adversaire de l'union la plus large des forces ouvrières et que le devoir de tous est de faire l'impossible dans l'intérêt du prolétariat, pour éviter les divisions au sein des organisations syndicales.

Pour que cette unité ne puisse s'établir sur la négation du droit pour chacun de formuler librement son opinion, il faut que tous acceptent loyalement les obligations normales des groupements et qu'au sein des assemblées ouvrières se réalise une collaboration franche des éléments de toutes tendances, de toutes conceptions, dans l'intérêt supérieur de la classe ouvrière.

Ces obligations, ces conditions élémentaires de discipline indispensables, loin d'être en opposition avec la liberté d'opinion, en constituent la base la plus solide, les débats d'idées ne pouvant aboutir aux résultats recherchés qu'à la condition qu'ils se déroulent dans une atmosphère de franche camaraderie et soient inspirés uniquement par le souci d'aider au développement du mouvement ouvrier.

En conséquence de ces considérations, les organisations syndicales ont pour devoir de rentrer à la Confédération Générale du Travail. Elles ont toujours leur place au sein de la grande famille ouvrière. Elles doivent venir y formuler leur point de vue et travailler utilement par leur présence et leur participation effective aux travaux de la Confédération Générale du Travail, à l'unification de l'effort ouvrier.

### En pleine indépendance

A l'heure où la Confédération Générale du Travail s'apprête à reprendre le véritable combat syndical pour la défense des intérêts ouvriers et la réalisation de son programme revendicatif, elle affirme que la doctrine syndicaliste définie dans les divers Congrès con-

fédéraux n'est pas remise en question. Le fait a été généralement constaté que la crise qu'a traversée le syndicalisme, principalement pendant les années 1921-1922, est due surtout à l'ingérence en son sein d'un parti politique. Cette constatation renforce la position adoptée par la Confédération Générale du Travail depuis sa fondation à l'égard des partis politiques.

Envisageant la situation du syndicalisme telle qu'elle résulte de plus de deux années d'une campagne abominable de calomnies, de divisions, aboutissant à un confusionisme déplorable, le Comité Confédéral National estime qu'une manifestation de la pensée générale doit être suscitée. Elle sera le point de départ de la besogne active et féconde de rétablissement de la vie confédérale.

Le mouvement ouvrier doit tirer des leçons des événements qui se sont déroulés en son sein au cours de ces deux dernières années. Il se doit d'élaborer les statuts qui le protégeront contre toute possibilité de recommencement d'une semblable besogne de destruction. Il doit adapter la constitution confédérale au caractère d'organisation sociale qu'il importe d'accorder à la Confédération Générale du Travail. Il lui faut déterminer ses revendications et son action quotidienne en s'inspirant de la situation économique générale.

A cet effet, écartant tout renouvellement des discussions passées et pour un examen loyal et approfondi de ces problèmes, - à l'exclusion de toutes les questions qu'ont pu trancher les Congrès antérieurs, le Comité Confédéral National décide d'examiner en sa prochaine réunion l'urgence de la convocation d'un Congrès Confédéral.

A l'ordre du jour de ce Congrès seront portées les questions essentielles suivantes :

- a) Révision des statuts ;
- b) Programme revendicatif de la Confédération Générale du Travail, national et international ;
- c) Moyens de propagande et d'action pour le réaliser.

La Commission administrative est chargée de soumettre à l'examen du prochain Comité Confédéral National un projet de révision des statuts confédéraux.

Au Congrès ne seront admises à participer que les organisations régulièrement confédérées, remplissant les conditions de stage fixées par les statuts confédéraux.

Comme conséquence des décisions prises par le Comité Confédéral National en sa réunion de septembre 1921, reconnaissant comme régulièrement confédérées les minorités des organisations qui violent la discipline syndicale, ce sont ces minorités, devenues syndicats réguliers qui, à l'exclusion du syndicat défaillant, pourront seules être admises au Congrès.

Les Fédérations détermineront librement, chacune en ce qui la concerne et en tenant compte de toutes situations particulières, les conditions dans lesquelles les éléments qui ont quitté la C. G. T. pourront être réadmis en leur sein.

#### Appel aux Travailleurs

Le Comité Confédéral National adresse un nouvel appel à la classe ouvrière. Il doit en être fini des discussions, des polémiques violentes et injurieuses, des calomnies, des divisions criminelles, de l'ignoble comédie inspirée par des politiciens ambitieux et dont le prolétariat fait tous les frais.

La Confédération Générale du Travail ne

se prêtera pas à un renouvellement de cette comédie. Dans un passé plein de luttes, de noble dévouement, d'idéal et de réalisations pratiques, notre grande organisation a puisé une autorité incontestée. Pour sauvegarder cette autorité, elle se refusera à suivre sur le terrain des polémiques les éléments qui vivent de leur opposition au mouvement ouvrier, qui trouvent en elle le moyen de faire illusion sur leur propre valeur. Elle se refusera, désormais, à donner au monde ouvrier et à l'opinion publique le spectacle lamentable des réunions se déroulant dans les injures et les hurlements et se terminant par des coups.

#### Un Programme

A partir de ce jour, après avoir constaté la situation de fait créée par le départ de quelques organisations, la Confédération Générale du Travail portera la totalité de son effort de propagande et d'action sur les réformes que la classe ouvrière tient à voir réaliser. Elle s'efforcera de diriger sur ces points la totalité de l'attention et des préoccupations.

Il faut que soit défendue avec acharnement la journée de huit heures que, dans tous les pays, les agissements patronaux et les complétions gouvernementales remettent en question.

Il faut empêcher qu'un impôt inique ne vienne frapper le salaire ouvrier, déjà trop atteint par les impôts de consommation.

Il faut que soient obtenus une allocation et des soins pour ceux que la maladie, l'accident mettent dans l'impossibilité de travailler ; une pension suffisante pour les vieux ouvriers.

Il faut empêcher qu'aboutisse la campagne menée par le capitalisme international pour mettre la main, en tous pays, sur les industries d'Etat.

Il faut proclamer que le remède à l'insuffisance de résultats tirés des monopoles d'Etat n'est pas dans la création de monopoles privés, mais dans une réorganisation administrative et financière.

Il faut obtenir le droit syndical pour les fonctionnaires et exiger que l'Etat associe les responsabilités et les initiatives du personnel organisé à la gestion et à la direction de l'administration.

Il faut que soient défendus les droits et les intérêts des ouvriers et du pays dans la besogne de reconstruction des régions dévastées ; que soit réalisé le contrôle syndical ; que soit protégée la main-d'œuvre étrangère, que son recrutement et son emploi soient réglementés.

C'est à cette besogne immédiate de revendication et de défense des intérêts de la classe ouvrière que le Comité Confédéral National appelle les organisations syndicales.

Il est certain de traduire les véritables et unanimes sentiments du prolétariat de ce pays.

#### Dans la Fédération de la Bijouterie

Le cri d'alarme lancé par la circulaire publiée dans notre dernier numéro n'a pas eu le don de plaire au Comité de Paris qui, en violation de l'article 3 des statuts fédéraux, avait décidé de quitter la C.G.T. régulière pour adhérer à une nouvelle organisation confédérale dissidente de la première.

Le secrétaire Son a taxé ce cri d'alarme de manœuvre alors que les organismes qui ont été obligés de le pousser n'ont jamais eu en vue que le souci de faire respecter les statuts et les décisions prises par la majorité.

Comme ici nous avons le souci d'éclairer complètement tous nos camarades diamantaires, nous croyons devoir publier la réponse faite par Son à la circulaire protestant contre l'adhésion irrégulière à la C. G. T. U., les précisions nouvelles du Conseil syndical des diamantaires de St-Claude et l'action obligatoire qui s'en suivit de la part de ceux qui pensent qu'une organisation a des règles et que ces règles statutaires violées par des administrateurs impudents ne doivent pas arrêter la vie de l'organisation — en l'occurrence de la Fédération.

#### Lettre du Secrétaire SON

(Nous n'avons voulu en changer ni un point ni une virgule)

Paris, le 26 Janvier 1922.

Au camarade Ville, secrétaire du Syndicat diamantaire de Saint-Claude.

Camarade secrétaire,

Répondant à votre honorée dernière où vous manifestez votre surprise d'un soit disant coup de force du Comité Fédéral ! Je tiens à vous préciser que d'avoir rallié la C. G. T. provisoire n'implique pas l'abandon de la C. G. T. tout court. Nous vous spécifions bien que notre attitude ne revêt que le caractère d'une Grève des cotisations vis-à-vis d'un bureau et d'une Commission Administrative ayant par leur attitude dictatoriale mis le syndicalisme en face d'un mouvement scissionniste.

Notre décision n'est pas une manifestation de tendance puisque des majoritaires sont avec nous et que d'autres organisations confédérées se déclarent neutre c'est donc quelles -n'approuvent pas l'attitude du bureau Lafayette ?

Vous dites froidement, que nous trompons ceux qui veulent être trompés !

Il s'agit de savoir quelle sont ceux qui trompent ?

Au congrès de Paris, votre syndicat a déclaré qu'il était contre toutes exclusions ? A Lille où vous êtes allez, sans avoir consulté toute vos sections, vous disiez par la voix de votre délégué que la motion votée n'impliquait pas d'exclusions ? Et alors ! si vous saviez quelle impliquait des exclusions pourquoi déclarer le contraire et accorder votre confiance au bureau exclusionniste !

Avant le dernier C. C. N. nous avons fait un référendum fédéral. La majorité des réponses étaient contre toutes exclusions, vous le savez bien du reste. Et vous avez l'air d'oublier constamment que c'est la question des exclusions qui est la cause des dissensions actuelles.

C'est donc en accord avec ces directives que nous avons pris cette décision et pour déjouer la manœuvre des syndicats qui étaient déjà entrés en action. Vous ne pouvez nier cela, nous avons les preuves.

Vous avez l'air d'ignorer que votre désir, de rester malgré tout avec la « Rue Lafayette » impliquait la ratification de l'exclusion de la majorité des syndicats fédérés ayant assisté au congrès unitaire (Décision de la Commission Administrative, de la C.G.T. Jouhaux) Qu'avez-vous fait pour éviter que cela n'est lieu... ? rien... ! Vous vous êtes contenté, comme solution au problème actuel, de nous envoyer un ultimatum... !

Et maintenant vous voulez nous permettre de nous critiquer parce que nous avons rejoint un organisme provisoire qui manifeste son désir d'union en disant au bureau Jouhaux « convoqué un congrès confédéral et

nous disparaîssons ». A cela le bureau Jouhaux répond « Nous convoquerons un Congrès, mais les organisations adhérentes à la C. G. T. unitaire n'y serons pas convoquées ».

Dans votre honorée du 24 courant vous oubliez de répondre aux points précis que je vous pose dans ma lettre du 18 janvier.

Je vous déclare de nouveau, que s'il y a coup de force ! regardez du côté de la Rue Lafayette et demandez-leur pourquoi la carte est restée à 1 fr., sans décision d'un C.C.N.

Pourquoi le C. C. N. qui devait avoir lieu en décembre ! n'a-t-il pas eu lieu ? Devant la situation actuelle il aurait dû être convoqué de toute urgence, il n'en fut rien fait ?

Si vous avez à protester contre des abus de pouvoir adressez-vous où il faut cher camarade et pas à nous. D'ailleurs si vous voulez de plus ample explications, j'insiste de nouveau pour vous faire savoir que, étant à la veille de faire une tournée dans les syndicats, je me tiens à votre disposition pour assister à votre prochaine assemblée générale !

Vous me réclamé 300 fr. ! C'est donc que vous vous retirez définitivement de la Fédération... ? Donc sans assemblée générale vous prenez cette grave décision. Vous reniez tout votre passé révolutionnaire, dont on peut voir les traces dans les comptes-rendus des congrès fédéraux, pour affirmer votre solidarité avec quatre hommes dont le procès n'est plus à faire et incapable de faire le sacrifice de leur personne pour l'unité ouvrière !

Je ne puis encore le croire ? Et ne puis ainsi vous considérer comme ne faisant plus partie de notre fédération. Si vous nous quittez, statutairement les sommes versées rétent acquises à la Fédération.

Recevez camarade mon salut syndicaliste.  
Le secrétaire, H. SON.

#### Précisions du Conseil Syndical Diamantaire de Saint-Claude

Saint-Claude, le 30 janvier 1922.  
Camarade Son, secrétaire de la F. N. dissidente  
33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris.

Camarade,

Réuni à nouveau le 30 janvier 1922 pour examiner les termes de votre lettre du 26 écoulé, notre Conseil Syndical a décidé de vous adresser les précisions suivantes :

1<sup>o</sup> Il ne peut y avoir qu'une seule C. G. T. régulière présentement : celle fondée définitivement au Congrès de Montpellier en 1902 et dont le dernier Congrès — le seul légal même en droit révolutionnaire — a été tenu à Lille fin Juillet 1921.

Tous les autres organismes confédéraux y compris celui qui s'intitule C. G. T. U. sont des organismes syndicalistes adversaires ou dissidents.

2<sup>o</sup> L'opinion de la Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de St-Claude et de la Région est maintenue sur l'attitude irrégulière C. F. de la Bijouterie dans le conflit de scission créé par les minoritaires de la C.G.T. et qui a abouti à la fondation d'une nouvelle confédération prétendue unitaire par ses fondateurs.

3<sup>o</sup> Cette opinion a été formulée par lettres au Secrétariat fédéral et directement par circulaire aux syndicats parce que le C. F., par son attitude, a entériné l'acte d'indiscipline commise à l'égard de la C. G. T. régulière au lieu de porter la question devant le Congrès fédéral régulier. Cette attitude précipitée ne permettait donc pas d'autres moyens à notre organisation disciplinée pour faire entendre sa voix. Nous n'avons donc pas eu

à manœuvrer mais à employer le seul moyen en notre pouvoir pour dénoncer votre manœuvre.

4<sup>o</sup> Le Congrès fédéral tenu avant Lille n'a pas eu à discuter de la question des exclusions dans l'esprit où elle se pose aujourd'hui.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de savoir si la motion de Lille — annulant toutes décisions antérieures, quand décisions il y avait — a été oui ou non faussement interprétée par le C. C. N., la C. A. P. — en un mot par les dirigeants de la C. G. T.

A cela notre circulaire du 26 janvier répond nettement.

5<sup>o</sup> Le camarade Danrez, notre délégué au Congrès de Lille, vous oppose un démenti formel.

A aucun moment il n'a dit à Lille que la motion votée n'impliquait pas les exclusions.

Au contraire, il tient à préciser l'affirmation de notre circulaire en rappelant que, avant le vote de la motion et après les déclarations de Jouhaux, aucune confusion n'était possible.

Venant déjouer la manœuvre Fiquet des minoritaires, Jouhaux a dit :

« La question ne peut se poser sous cette forme. Il n'y a qu'à inclure la question des exclusions — comme la majorité l'a fait elle-même — dans la résolution générale. »

(Vous trouverez cette déclaration dans le compte-rendu du Congrès de Lille donné par le journal *Le Peuple* du 31 juillet 1921 et vous en trouverez aussi l'esprit dans la *Voix du Peuple* et dans les autres journaux).

Danrez tient à ajouter :

« J'ai rencontré Son à Lille, à l'ouverture du Congrès. Je l'ai revu ensuite le 3<sup>e</sup> jour, après le vote sur le rapport moral mais avant de connaître la motion d'orientation et de discipline distribuée plus tard et lue à la tribune à la suite seulement de tout le débat sur la question. Je n'ai donc pas pu dire d'une motion que je ne connaissais pas encore qu'elle n'impliquait pas d'exclusions. Et pas plus à d'autres qu'à Son je n'ai tenu ce langage. Son a donc écrit une contre-vérité. Je veux encore espérer pour lui que seule sa mémoire a fait défaut et qu'il m'attribue l'opinion d'un autre délégué. »

Sachez donc bien que notre délégué et le Conseil Syndical ont toujours agi en conformité de la pensée de notre Chambre Syndicale.

6<sup>o</sup> Organisme provisoire, dites-vous de la C. G. T. U. ?

Que signifie cette comédie ?

Un organisme séparatiste ne peut être qu'un organisme dissident, donc scissionniste.

7<sup>o</sup> Les critiques justifiées ou injustifiées auraient dû être apportées au premier C. C. N. et aussi au premier Congrès confédéral régulier.

La perturbation apportée ou plutôt augmentée par la convocation du Congrès anti-statutaire de décembre est certainement la cause de la non réunion en décembre du C. C. N. En tout cas, ce retard explicable ne saurait expliquer et excuser la fondation d'une C. G. T. nouvelle.

Et puis le C. C. N. va se réunir — il est convoqué — avec toutes les U. D. et F. N. qui n'ont pas quitté la C. G. T.

Si Son n'y représente pas la Fédération de la Bijouterie, le Comité fédéral devra s'en prendre à lui-même.

8<sup>o</sup> La tournée de Son n'a rien d'une tournée de propagande après le coup de force du Comité fédéral. Comme il n'est plus confédéré, nous ne pouvons pas lui organiser une réunion. D'ailleurs, que le C. F. dissident n'ait

cure de la possibilité de juger des membres de notre organisation : ils connaissent tous les sons de cloche — lisant l'*Humanité*, *Le Peuple*, *La Vie Ouvrière*, *l'Atelier* et tous les journaux ouvriers et d'avant-garde dans une proportion à souhaiter pour ailleurs.

9<sup>o</sup> Nous n'avons pas quitté la Fédération puisque nous restons fidèles à la C. G. T. à laquelle, statutairement, elle reste adhérente par ses syndicats disciplinés alors que vous, Comité fédéral, avez décidé l'adhésion partielle d'abord, globale ensuite de la F. N. à une organisation confédérale dissidente.

N'oubliez pas que les 900 fr. envoyés l'ont été pour paiement des cartes *confédérales* de 1922 de la véritable C. G. T. — celle de la rue Lafayette qui a été fondée au Congrès de Montpellier en 1902, dissoute par la justice des politiciens capitalistes, mais non par la volonté de la majorité de ses adhérents.

Votre indiscipline ne nous a pas permis de nous envoyer ces cartes. Bien que dirigeants de la Fédération, votre indiscipline fait de vous des dirigeants d'une nouvelle Fédération Nationale. Dans ces conditions, la retenue par vous des 300 fr. restant à notre actif sur des cartes non fournies, va revêtir un caractère inqualifiable. En conséquence, nous renouvelons notre réclamation pour le remboursement de cette somme.

10<sup>o</sup> Croyez que la conscience révolutionnaire de notre organisation est tranquille : elle est au-dessus du jugement de certains.

Salut Syndicaliste.

Pour et par mandat du Conseil Syndical:  
Le Secrétaire, L. VILLE.

Devant ces précisions, Son ne crut pas devoir insister. Il n'écrivit plus au Syndicat diamantaire de St-Claude mais s'adressa, à St-Claude et ailleurs, à des individualités qu'il savait favorables à sa tendance pour insinuer que les réponses du Conseil ne reflétaient pas la vérité.

Et Son partit en campagne pour entraîner les syndicats derrière le coup de force du Comité fédéral tout en affirmant que cette décision était le réflexe de l'opinion de la majorité des syndicats de la Fédération.

Que devaient faire les organisations éclairées et restées fidèles à la C. G. T. parce que respectueuses des décisions de Congrès ?

Appeler tous les syndicats fédérés à se prononcer.

C'est ce qui fut fait par St-Claude, en plein accord avec Besançon, Lyon, Marseille et Gex. Et la circulaire suivante fut envoyée :

Fédération Nationale de la Bijouterie  
Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires  
de Saint-Claude

St-Claude, le 6 Février 1922.

Camarade Secrétaire,

Le Comité Fédéral ayant failli à son devoir confédéral en adhérant à une C. G. T. dissidente, le devoir des organisations ayant le souci des statuts et de la loi ouvrière était de s'élever contre un tel manquement à la discipline et aux décisions de Congrès.

Ce devoir notre Chambre Syndicale l'a rempli. Vous avez dû recevoir de nous une circulaire datée du 26 janvier signalant le coup de force du Comité de Paris. Ce dernier tente de s'expliquer en prétextant qu'il avait le droit de disposer de la Fédération parce que la majorité des syndicats aurait été représenté au Congrès anti-statutaire de décembre. Nous ne connaissons pas le nombre de syndicats de la Bijouterie qui ont répondu à l'appel irrégulier de ce Congrès, mais nous

savons fort bien que parmi eux il y en avait qui croyaient vraiment répondre à l'appel d'un Congrès chargé de consolider l'union de la classe ouvrière et non pas de la diviser un peu plus en quittant la C. G. T. régulière. Aussi nous pouvons dire à nouveau : « Les scissionnistes sont bien ceux qui désertent l'organisation régulière — la seule à laquelle avait adhéré la Fédération de la Bijouterie et dont le seul Congrès qui compte est celui tenu à Lille en juillet 1921. »

Si le Comité de Paris avait eu le souci de rester dans son rôle, il aurait dû rester à la C. G. T. puis consulter les syndicats sur l'opportunité de réunir un Congrès Fédéral pour statuer sur la situation confédérale du prolétariat français.

Il a cru préférable d'agir en Maître de la Fédération ; il est donc sans excuse et ne peut plus parler au nom de *notre vieille Fédération*.

La Fédération continue.... mais avec les seuls syndicats restés fidèles à la véritable C. G. T. : celle qui a eu la majorité à Lyon en 1919, à Orléans en 1920 et à Lille en 1921.

Tel était le but de notre circulaire du 26 janvier. Aujourd'hui 6 forts syndicats ont déjà répondu. Nous vous demandons d'agir de même et d'approuver le travail de réorganisation fédérale déjà accompli. Le voici :

*Diamantaires, St-Claude ; Lapidaires, St-Claude ; Horlogers, Besançon ; Bijoutiers, Lyon ; Bijoutiers, Marseille ; Diamantaires, Gex, ont chargé le camarade Trivery, de Lyon, d'assurer provisoirement le secrétariat de la Fédération.*

Trivery représentera la Fédération au Comité Confédéral National qui aura lieu les 13 et 14 courant.

Après le C. C. N. une réunion des syndicats restés fidèles à la C. G. T. et à notre Fédération sera convoquée. Ce sera le Congrès National où sera désigné la nouvelle administration de la Fédération. Le lieu du siège fédéral dépendra de la désignation du Secrétaire.

En attendant, demandez cartes et timbres à Calveyrach, trésorier de la C. G. T., 211, rue Lafayette (10<sup>e</sup>), Paris. Le produit supplémentaire du prix des cartes et timbres sera remis par Calveyrach au trésorier de la Fédération dès que l'Administration aura été élue par le Congrès National.

Excusez notre « Chambre Syndicale » de l'initiative prise dans l'envoi de ces circulaires ; mais vous comprendrez que devant l'attitude brusquée du Comité de Paris, il n'y avait pas une minute à perdre pour éviter la confusion et la perturbation au sein des organisations de la Bijouterie.

A titre de renseignement pour ceux des syndicats dont l'Union Départementale aurait quitté la C. G. T., nous tenons à dire que les timbres de l'Union pourront aussi leur être délivrés par Calveyrach en attendant qu'une nouvelle Union soit réorganisée dans le département.

Pour faciliter la réorganisation fédérale et nous permettre de documenter de suite le secrétariat provisoire, nous vous serions obligés de bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

*Votre syndicat reste-t-il fidèle à la vieille C. G. T. ?*

*Approuvez-vous notre manière de voir ? Avez-vous commandé cartes et timbres à la C. G. T. ?*

*Combien avez-vous de membres cotisants ? Combien avez-vous de chômeurs ?*

*Nom, prénoms et adresse de votre secrétaire :*

*Nom, prénoms et adresse du trésorier :*

Dans l'espérance d'une bonne et prompte réponse, recevez, camarade secrétaire, nos salutations fraternelles.

**Léon VILLE,**  
*Secrétaire du Syndicat Diamantaire,  
12, rue de la Poyat, M. D. P.  
St-Claude (Jura).*

**P. S. — Pour le prochain Congrès fédéral**  
êtes-vous d'avis qu'il se tienne à Lyon ?

Il semble que cette ville soit la plus accessible pour cette réunion extraordinaire.

**A. V.**

*Quelle fut la réponse des syndicats ?*

*Immédiatement 10 syndicats parmi ceux qui ont été représentés au Congrès fédéral de mai 1921 et qui étaient comptés par le Comité fédéral comme appartenant à la Fédération, répondirent qu'ils restaient fidèles à la vieille C. G. T., approuvaient les décisions du Congrès de Lille et désapprouvaient la dissidence prononcée par le Comité de Paris.*

*Un syndicat, celui des Diamantaires de Paris, maintint sa position d'autonomie, réclamant la convocation d'un Congrès extraordinaire par la C. G. T. tout en désapprouvant la décision prise par le Comité fédéral de la Fédération.*

*Un autre, celui des Bijoutiers de Saint Amand, répondit, à la date du 15 février seulement, qu'il était pour la C. G. T. U. et approuvait la décision du Comité de Paris.*

*Aucune réponse n'est parvenue des autres organisations.*

*Mais avant la tenue du Comité Confédéral National des 13, 14 et 15 février, la majorité des syndicats de la Fédération avait désapprouvé l'acte d'adhésion à la Confédération dissidente. Et 10 syndicats sur 20, ayant nettement affirmé leur attachement à la C. G. T., purent donner mandat au camarade Trivery de Lyon, secrétaire fédéral provisoire, pour assister régulièrement au C. C. N. et montrer que, malgré l'acte arbitraire du Comité parisien, la Fédération de la Bijouterie poursuivait son chemin au sein de la C. G. T.*

*Plus haut tous nos camarades pourront lire la résolution sortie des débats du Comité Confédéral et assurant l'action syndicale à venir.*

*Tous pourront remarquer que les portes de la C. G. T. régulière restent ouvertes à tous les syndicats se conformant aux décisions des Congrès et que tous, de ce fait, auront loisir d'être représentés au Congrès National devant être fixé par le prochain Comité Confédéral National.*

*Quant à la Fédération de la Bijouterie — celle qui a respecté les statuts — la circulaire ci-dessous, adressée aux 20 syndicats antérieurement adhérents, en détermine la viabilité régulière en répondant aux erreurs voulues publiées par Son. Elle fixe aussi la date de son Congrès auquel il est du devoir de tous d'assister.*

**CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL**

**211, Rue Lafayette, Paris (20<sup>e</sup>)**

**Fédération de la Bijouterie et Orfèvrerie**

Lyon, le 22 Février 1922.

Camarade Secrétaire,

L'article 3 des statuts de la Fédération de la Bijouterie fait obligation à celle-ci d'adhérer à la Confédération Générale du Travail.

Les statuts de la Fédération ne pouvant être révisés que par le Congrès National de la Fédération, le Comité Fédéral de Paris a

bien, comme l'a signalé à tous la circulaire des Diamantaires et Lapidaires de St-Claude, accompli arbitrairement un coup de force et violé les statuts en décidant de quitter la C. G. T. pour adhérer à la C. G. T. U.

En commettant cette forfaiture, le Comité Fédéral s'est disqualifié. Il n'a plus le droit de parler au nom de la Fédération Nationale, et il appartenait aux organisations loyales de le clamer immédiatement et de prendre en mains la marche de la Fédération jusqu'au prochain Congrès des organisations de la Bijouterie.

C'est pour cela que tous nos syndicats ont été invités à dire franchement leur opinion sur le coup de force de Paris et à se prononcer pour ou contre la C. G. T. régulière, pour ou contre l'initiative de ceux qui voulaient que notre Fédération continue son œuvre d'union des travailleurs de la Bijouterie dans le respect des statuts, des décisions prises régulièrement et en dehors de tout esprit de sectarisme et de jacobinisme.

La majorité des syndicats a répondu qu'elle désapprouvait le Comité de Paris et tenait à demeurer fidèle à la vieille C. G. T.

Le secrétaire Son a donc écrit une contre-vérité quand il a dit que le Comité Fédéral avait agi en conformité de la volonté exprimée par la majorité des syndicats de la Fédération.

En voici la preuve :

Ont déclaré désapprouver le Comité de Paris, rester fidèles à la C. G. T. de la rue Lafayette et être d'accord pour la réorganisation administrative de la Fédération, pour fixer son siège provisoire à Lyon avec Trivery comme secrétaire-trésorier provisoire, et être partisans de convoquer le Congrès Fédéral à Lyon, les organisations suivantes :

*Horlogers, Besançon, secrétaire : Octave David, Bourse du Travail ;*

*Bijoutiers, Marseille, secrétaire : A. Auguste, Bourse du Travail ;*

*Bijoutiers, Saint-Martin-de-Valamas, secrétaire : Noël Hély ;*

*Diamantaires, St-Claude, secrétaire : Léon Ville, Maison du Peuple.*

*Lapidaires en Pierres fausses, St-Claude, secrétaire : A. Penasa, Maison du Peuple.*

*Diamantaires, Felletin, secrétaire : Louis Mately, Coopérative diamantaire ;*

*Diamantaires, Gex, secrétaire : Charles Vollerin, Coopérative diamantaire ;*

*Diamantaires, Divonne, secrétaire : Louis Grillon ;*

*Diamantaires, Thoiry, secrétaire : Aristide Léger, Coopérative diamantaire ;*

*Bijoutiers, Lyon, secrétaire : Trivery, 11, Chemin de l'Etoile d'Alaï (St-Just-Lyon).*

Dix syndicats ont donc déclaré leur volonté de voir la Fédération continuer sa vie en plein accord avec les statuts et la C. G. T.

Le Syndicat des Diamantaires de Paris s'est prononcé pour la neutralité entre la C. G. T. et la C. G. T. U., tout en désapprouvant la décision prise par le Comité de Paris et en déclarant ne pas s'être fait représenter au Congrès présumé unitaire de décembre parce que ce Congrès était anti-statutaire, c'est-à-dire irrégulier.

Voici donc 11 syndicats désapprouvant l'adhésion à la C. G. T. U. votée par le Comité de Paris.

Or, dans le Bulletin de février de la Bijouterie, Son ose écrire que 4 syndicats ont voué fidélité au bureau Jouhaux et qu'un seul autre les a suivis alors que 11 syndicats approuvent le Comité et son coup de force pendant que deux autres s'abstiennent sur la question.

Les renseignements donnés par Son sont donc faux.

Il y a mieux : Le Bulletin mensuel particulier du Bijou de Paris dont le secrétaire est Pichon, publie, en première colonne de sa deuxième page, que le Syndicat des Bijoutiers de St-Martin-de-Valamas est avec eux, c'est-à-dire avec le Comité de Paris et la C. G. T. U. C'est une erreur... pour ne pas dire plus : Le secrétaire Hély, de St-Martin-de-Valamas, a répondu à la circulaire de St-Claude, en félicitant nos camarades de leur initiative, en réprouvant officiellement la décision du Comité de Paris et en affirmant l'attachement de son organisation à la C.G.T. régulière.

D'autre part, le syndicat des diamantaires de Felletin qui s'était fait représenter au Congrès dit unitaire de décembre et à qui Son avait envoyé des cartes et des timbres de la C. G. T. U., a renvoyé à Son les dites cartes et les dits timbres, en a commandé d'autres à la C. G. T. régulière et a répondu à la circulaire de St-Claude « qu'ils étaient tous d'accord pour rester à la C. G. T. régulière et que s'ils se sont fait représenter au Congrès de décembre, c'est qu'ils en ignoraient la base autrement dit son irrégularité ».

Et voilà comment le Bureau Son écrit l'histoire et peut prétendre parler et agir au nom de la majorité des syndicats de la Fédération !

Son est en tournée dans les centres. Naturellement il doit présenter la défense du Comité fédéral sous un jour favorable. Il doit fulminer après la C. G. T. et montrer celle-ci comme seule responsable de la scission du mouvement ouvrier. Il doit accuser le C. C. N. et le Bureau Jouhaux comme étant coupables d'avoir exclu des syndicats parce que ces syndicats ne pensaient pas comme la majorité, et ceci en violation de la volonté ouvrière et même de la motion votée au Congrès confédéral de Lille.

Camarade secrétaire, aucun de vos membres ne devra se laisser tromper et abuser. Dans le Bulletin de février de la Bijouterie, Son, en première page et tout au début de la première colonne, essaie encore d'abuser des textes. Il écrit que le Congrès de Lille s'est prononcé contre les exclusions en votant la motion préjudiciable présentée par le minoritaire Fiquet... et que, par conséquent, la motion d'orientation et de discipline votée à Lille, ne permettait aucune exclusion. En écrivant cela, Son veut tromper sciemment tous les camarades. En voici encore la preuve :

La motion Fiquet dont parle Son, et dont le vote a été fait à mains levées et a donné un résultat douteux, est une motion présentée dès l'ouverture du Congrès... et ne concernait que les exclusions qui avaient été faites par des Fédérations avant le Congrès et dont pas une n'avait été maintenue puisque tous les syndicats étaient ou pouvaient être représentés au Congrès. Mais cette motion n'est pas la véritable motion Fiquet qui engageait l'avenir et qui devait déterminer la valeur de la motion sur la discipline syndicale. La véritable motion Fiquet — celle dont ne parle pas Son — c'est la motion qui a été rappelée par la circulaire de St-Claude et que les minoritaires ont accepté d'inclure dans la motion générale après que Jouhaux eut déclaré que la motion d'orientation et de discipline présentée par le Bureau et la majorité confédérale comprenait le problème des exclusions.

Cette motion là a été présentée par Fiquet le sixième jour. Elle n'a point été votée. Et son introduction dans la motion générale de

la minorité, après les explications de Jouhaux, permettait à tous les délégués de se prononcer en toute connaissance de cause.

En votant la motion de la majorité confédérale, le Congrès s'est donc prononcé contre la motion spéciale sur les exclusions présentée par Fiquet.

En votant la motion de la majorité sur la discipline syndicale, le Congrès confédéral entendait bien donner aux organisations le pouvoir de défendre les décisions de la majorité contre les attaques publiques des minorités et des C. S. R. — organismes de superfédération syndicale, fédérale et confédérale.

Notre devoir est donc de poursuivre l'œuvre de la Fédération en dehors des sophismes, des manœuvres et des mensonges.

*Nous n'avons pas créé une nouvelle Fédération.* Ce que nous avons fait, c'est tout simplement : sauver la Fédération du chemin anti-statutaire où le Comité Son voulait l'entraîner.

Quand des administrateurs faillissent à leur devoir, ils doivent être remplacés. Et quand ces administrateurs ont en mains caisse et archives, il appartient aux membres de se substituer immédiatement à eux pour éviter que l'organisme souffre.

En l'occurrence, ce sont quelques syndicats qui ont pris cette initiative. Un secrétariat provisoire a été désigné. La Fédération a pu ainsi être représentée au Comité Confédéral National des 13, 14 et 15 février ; elle continue donc à suivre la ligne droite en respectant l'article 3 des statuts qui l'a affiliée à la C. G. T.

Toutes les correspondances devront donc, dans l'avenir, m'être adressées.

En attendant le Congrès National, c'est le Conseil des Bijoutiers de Lyon qui surveillera le travail du Secrétaire fédéral.

*Le Congrès National est prévu pour le dimanche 2 avril, à Lyon :*

Tous les syndicats représentés au Congrès fédéral de l'an dernier y seront convoqués, tous y auront voix délibérative. Mais seuls les syndicats en règle avec la C. G. T. et ceux qui n'auront pas pris les cartes de la C.G.T.U. pourront voter sur l'ordre du jour.

Il est entendu qu'un syndicat qui déclare quitter la C. G. T. U. et redemander son adhésion à la C. G. T. régulière, sera considéré comme n'ayant pas quitté la Fédération de la Bijouterie.

Envoyez nous donc au plus tôt les questions que vous désirez voir porter à l'ordre du jour du Congrès en plus de celles-ci : *Nomination du Secrétaire fédéral définitif ; Désignation du siège de la Fédération ; Action à engager pour rentrer en possession de la propriété fédérale retenue par le Comité dissident de Paris.*

Dites-nous aussi si la date du Congrès vous agrée.

Avec l'espoir que les camarades et les organisations de la Bijouterie qui ont placé leurs opinions et tendances particulières au-dessus du respect des statuts finiront par comprendre que le seul moyen de retrouver l'union ouvrière réside, non pas dans l'entêtement et la dissidence, mais dans l'acceptation loyale de la loi syndicale et confédérale, nous vous adressons notre sincère salut syndicaliste.

*Le Secrétaire fédéral provisoire,  
TRIVERY.*

\*\*

*Et maintenant que la situation de la Fédération de la Bijouterie a été expliquée, voici*

*le point de vue de nos camarades diamantaires de Paris exposé dans la motion ci-après :*

L'Assemblée générale des Diamantaires de Paris du 11 février 1922, après avoir pris connaissance de la situation créée par la scission au sein de la C. G. T. et des organisations centrales fédératives :

1<sup>o</sup> Considère ces scissions comme un crime envers la classe ouvrière, car le capitalisme seul peut bénéficier de ces querelles intestines et en profiter pour nous enlever les réformes que nous avons si chèrement conquises ;

2<sup>o</sup> Considère que le Syndicat des Diamantaires de Paris est composé de camarades de toutes tendances, mais tous sincèrement dévoués à l'organisation.

Par ces motifs :

Déclare ne pas considérer comme régulière la C. G. T. U., mais invite la C. A. de la C. G. T. à organiser au plus tôt un Congrès extraordinaire où seront exclusivement convoquées toutes les organisations qui étaient représentées au Congrès de Lille et décide sur ce point de soutenir la campagne menée par *La Bataille* et le *Trait d'union syndicaliste* ;

Déclare ne pas accepter la décision du Comité Fédéral de la Fédération de la Bijouterie d'adhérer à la C. G. T. U. et invite ce Comité fédéral à organiser, au plus tôt, un Congrès où seront exclusivement représentés les Syndicats adhérents au dernier Congrès ; n'accepte pas le point de vue du Syndicat des Diamantaires de St-Claude, lequel devrait, comme nous, demander un Congrès et suspendre sa représentation à la Fédération, mais ne devrait pas fonder une nouvelle Fédération, coupant ainsi les forces ouvrières.

L'Assemblée décide, en outre, que jusqu'à ce que ces Congrès aient lieu, le Syndicat des Diamantaires de Paris suspende sa représentation, ainsi que le paiement de ses cotisations à la C. G. T., à la Fédération de la Bijouterie et à l'Union des Syndicats de la Seine, mais ne reconnaît pas les organisations dissidentes ; en attendant, il ne s'occupera en son sein que des questions purement corporatives et soutiendra les groupements autonomes qui veulent, comme lui, trouver un terrain d'entente pour l'unité de la classe ouvrière, car l'assemblée considère comme son premier devoir avant tout, de maintenir l'unité au sein du Syndicat des Diamantaires de Paris.

Le Syndicat reste adhérent à l'Alliance Universelle des Diamantaires et à l'Union Franco-Suisse, car il considère que ces organisations sont purement corporatives et qu'elles ne doivent, en aucun cas, s'immiscer dans les affaires en cours.

Par mandat :

*Le Secrétaire, G. BORNET.*

## Opinions Personnelles

### Au dessus de la mêlée

Ainsi le crime est consacré ; les minoritaires ont eu leur Congrès duquel la scission est sortie ; j'admets qu'ils ont fait des concessions telles que le retrait de leurs syndicats des C. S. R. et l'envoi d'une délégation à la C. G. T. ; je sais également que le Bureau Confédéral, en refusant de parlementer avec cette délégation, a commis la plus belle gaffe « volontaire » qu'il ait pu commettre, montrant par cela même qu'il ne faisait rien pour

empêcher cette scission. La C. G. T. vient de clôturer son Conseil National et qu'a-t-il fait ce Conseil National ? Il a décidé tout simplement que la scission était un fait accompli.

*Le Peuple* est fier d'écrire en manchette : « Le Syndicalisme libéré des sommations extrémistes. »

Ah ! camarades majoritaires et minoritaires, vous n'oubliez qu'une chose dans vos discussions. C'est peu de chose en effet :

#### C'EST LA CLASSE OUVRIÈRE.

Elle comptait pourtant sur vous, la classe ouvrière, pour faire respecter les réformes acquises, par exemple la journée de huit heures et la semaine anglaise ; pour s'opposer aux lois iniques telles que l'impôt sur les salaires et pour les réformes à venir et en un mot pour l'émancipation du prolétariat.

Savez-vous ce que vous faites en vous divisant ? Eh bien ! vous la trahissez ! Nous sommes tout de même quelques-uns auxquels la lutte des tendances n'a pas fait perdre la tête et nous vous disons : « Arrêtez et réfléchissez ! »

Nous voulons mettre tout en œuvre pour vous réconcilier, car nous savons que vous êtes utiles les uns et les autres ; nous savons que, divisés, vous ne passerez votre temps qu'à vous « manger le nez » au lieu de penser aux choses sérieuses ; nous savons que, dans une C. G. T. bien comprise, il faut des réformistes pour empêcher la masse d'aller à la légère et des extrémistes pour réveiller ceux qui auraient envie de dormir.

C'est pourquoi nous menons notre campagne d'unité et ne l'arrêterons que quand elle aura abouti. Lisez les journaux bourgeois qui se réjouissent de votre scission et qui voient, en elle, la planche de salut du capitalisme.

Trêve aux disputes, camarades ! Au lieu de faire des Congrès scissionnistes, unissons-nous tous pour un Congrès d'Unité à la fin duquel nous déciderons de marcher la main dans la main pour arracher au Capitalisme tout ce que nous pourrons et pour, finalement, le terrasser.

Ce jour là sera un des plus beaux pour le prolétariat national et international.

Par dessus les tendances et au-dessus de la mêlée, VIVE L'UNITÉ SYNDICALE !

G. BORNET.  
Secrétaire du Syndicat des Diamantaires de Paris.

\*\*\*

Tillou nous a aussi adressé un très intéressant article mais traitant du même sujet et exprimant la même opinion que celle reflétée dans l'ordre du jour du syndicat diamantaire de Paris et dans le très bon article du camarade Bornet. Cependant cet article eut été inséré volontiers s'il n'avait pas été si long. Tillou voudra donc nous excuser pour ce numéro — étant obligé de passer d'abord les pièces officielles des organisations et fixant un point d'histoire dans le différend provoqué au sein de la Fédération par l'attitude de ceux qui avaient charge de l'administrer.

Nous disons que les documents provenant des organisations et publiées ci-dessus fixent un point d'histoire dans la vie de la Confédération Générale du Travail et de notre Fédération de la Bijouterie parce qu'ils montrent bien les mobiles qui ont guidé l'action de chacun de nos syndicats.

Les uns ont placé au-dessus de tout leur esprit de tendance.

Les autres, sincèrement épris de l'unité ouvrière, ont cru nécessaire de faire quelque

peu violence à leur souci de respecter la loi de l'organisation pour tenter, en se retirant momentanément de l'action fédérale et confédérale, de créer un trait d'union entre l'organisation régulière et les éléments dissidents ayant mis debout une nouvelle organisation.

Enfin, ceux que nous avons cru devoir appuyer et qui, pensant que la classe ouvrière est un tout et que la loyauté doit être la *supertendance* commune de tous, n'ont eu pour guide, en la circonstance, que la loi syndicale déterminée par les statuts et par les décisions de la majorité. A. D.

## PREMIER AVEU

Dans la lettre du 26 janvier, reproduite plus haut, Son assure que le Syndicat diamantaire de St-Claude quittant la Fédération, les 300 francs réclamés par lui restent *statutairement* acquis à la Fédération.

Retenue inqualifiable, répondit St-Claude en réclamant à nouveau dans sa lettre de précisions.

Et Son a mis près d'un mois pour comprendre. Mais il a compris cependant que les statuts ne pouvaient pas être invoqués par son Bureau dissident.

Dans une lettre datée du 21 février et adressée au camarade Ville, secrétaire du Syndicat de Saint-Claude, le camarade Son écrit :

« J'ai fait parvenir au trésorier de la C.G.T. de la rue Lafayette la valeur de *trois cents francs* de cartes et timbres inutilisables et qui avaient été payés par moi en janvier dernier. Il devra donc vous envoyer l'équivalent de cette somme suivant votre désir, soit en espèce ou en nature. Je lui ai spécifié que c'était destiné à votre Syndicat. Il doit donc attendre un mot de vous. »

Cette lettre est vraiment édifiante. Le Syndicat de St-Claude réclame 300 francs retenus irrégulièrement par le Bureau dissident de Paris. Ce Bureau, après avoir une première fois refusé, au nom de sa façon d'interpréter les statuts, consent enfin à reconnaître la fragilité de sa légalité fédérale en rendant les 300 francs par une voie détournée.

Voici un premier aveu. Enregistrons-le et souhaitons que le plus tôt possible nos camarades dissidents arrivent à comprendre que le plus sûr moyen d'œuvrer pour la classe ouvrière, c'est de conserver une morale à son organisation. A. D.

## SON à Saint-Claude

Son, secrétaire de la Fédération dissidente de la Bijouterie, est venu le 2 mars à St-Claude, pour, disaient les affiches, rendre compte de la gestion de son organisation.

Sa réunion fut organisée avec le concours de quelques individualités.

Le permanent international des diamantaires y était spécialement invité. Je m'y suis rendu.

23 camarades étaient présents : 20 diamantaires, 2 lapidaires et Son.

Quel fut l'exposé de Son ?

Le réquisitoire traditionnel contre les dirigeants confédéraux en particulier et contre les militants de la tendance majoritaire en général.

Dans les Congrès confédéraux, le réquisi-

toire minoritaire ne varie pas, mais se tient sur le terrain des idées.

Dans la réunion de Son, le réquisitoire s'abaissa aux critiques, aux accusations et injures contre des personnalités.

Les secrétaires de la Confédération Générale du Travail sont les « vomis » de leurs Fédérations.

Lapierre, secrétaire-adjoint de la C. G. T. ne mérite que l'épithète de « gonfle » et de « ballot ».

Lefèvre, vieux militant aux cheveux blancs, n'est qu'un viveur profitant de forts appontements et de frais de déléguement pour s'en aller bambocher avec des « poupoules ». C'est, de plus, un « barboteur » qui a cumulé, durant un mois et demi, son salaire de secrétaire de la Fédération avec celui de secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine.

Les militants majoritaires sont des « sur-sitaires » de la guerre et soutiennent le Bureau confédéral pour pouvoir, à la prochaine guerre, bénéficier du sursis que leur fera accorder Jouhaux.

Les permanents syndicalistes — les majoritaires, naturellement — tiennent à leurs places parce qu'ils ne savent plus ce que c'est que le « boulot ».

Son, lui et tout aussi naturellement les fonctionnaires syndicaux minoritaires, sont des gens qui continuent à être au « boulot » et qui ne vivent pas des cotisations des syndiqués et qui s'élèvent aussi contre l'emploi de ces cotisations pour faire vivre un journal *Le Peuple*, organe de tendance, n'ayant que 5.000 lecteurs.

Puis Son accuse la C. G. T. d'avoir fait employer les « matraques » à Lille.

Voilà pour la partie générale de l'exposé de Son.

Pour la situation prise dans l'œuvre de dissidence par le Bureau et le Comité Son, c'est encore plus simple.

Le Bureau Son a tout fait pour éviter la scission. La preuve : c'est qu'il voulait prendre des cartes et des timbres aux deux C. G. T., la vieille, celle des expulsions, des irrégularités et la nouvelle, provisoire, régulière, n'ayant que le souci de l'unité ouvrière.

C'est l'intransigeance de la C. G. T. Lafayette, c'est l'indiscipline des syndicats qui ont déclaré vouloir coûte que coûte rester fidèles à cette C. G. T. qui ont « forcé » le Comité Fédéral à adhérer à la C. G. T. U.

Et ces syndicats ont manœuvré, ont fait pression sur d'autres syndicats. On s'est servi de l'« Alliance Universelle des Diamantaires » — organe de superfétation (?) au même degré que les C. S. R. — pour déatcher les syndicats diamantaires de la Fédération de la Bijouterie.

Et Son, reprenant la motion de Lille, la taxe de texte obscur qui permet de l'interpréter en violent la pensée de ceux qui l'ont votée.

Son ajoute encore que sa Fédération — la seule régulière — a derrière elle la majorité des syndicats. Il dénonce ceux qui, pour dire le contraire, se réclament des syndicats « non fédérés » de St-Martin de Valamas, de Thoiry et de Divonne.

Et il termine en marquant de son dédain ceux qui vont venir vous parler de statuts, de loi de la majorité. Est-ce que cela compte devant l'intérêt supérieur de la classe ouvrière et de la révolution !

Nul n'a interrompu Son. Je l'ai écouté avec la plus profonde attention. Il s'agit de répondre.

Le président de séance est un minoritaire.

Parmi les rares camarades présents il y a beaucoup de sympathiques à la thèse minoritaire. Il y a aussi ceux qui, impulsifs, ont l'habitude d'interrompre — et surtout de m'interrompre.

Je laisse de coté la partie du réquisitoire sempiternel contre la C. G. T. et ne veut même pas souligner les injures débitées contre les personnalités confédérées. Assez de congrès se sont prononcés en faveur de la majorité confédérale et de ses militants.

Je ramène la discussion sur le terrain de l'attitude prise par les dirigeants du Comité de Paris en faveur de la dissidence et du retrait de la C. G. T.

L'historique commencé dans le Bulletin précédent et continué dans celui-ci étaya toute ma réponse à Son.

Je n'y ajouterai que ceci :

Son qui a reconnu à la réunion s'être trompé en me prêtant des paroles non prononcées à Lille, continue à commettre des erreurs — mais celles-ci trop manifestes pour être excusables.

Saint-Martin-de-Valamas, Thoiry, Divonne n'étaient plus fédérés, dit Son.

Depuis quand ?

Eh bien, depuis qu'ils ont désavoué le Comité de Paris et affirmé leur solidarité avec la C. G. T. régulière de la rue Lafayette.

Quand le 18 janvier dernier, le représentant parisien de Saint-Martin-de-Valamas, votait, contrairement à l'opinion du Syndicat, l'adhésion fédérale à la C. G. T. U., cette organisation était encore fédérée pour Son.

Et Thoiry ? Est-ce que Son n'a pas écrit à Thoiry pour indiquer que le camarade Canet avait été désigné pour les représenter ? Et depuis quand les syndicats considérés par le secrétaire fédéral comme non fédérés ont-ils le droit de représentation au Comité fédéral ? Allons, Son, un peu de sérieux, s'il vous plaît.

Et Divonne ? Ce syndicat composé de chômeurs en 1921, a cependant été admis au Congrès National de Paris.

Et ces trois syndicats ont toujours figurés dans les procès-verbaux des séances du Comité fédéral *rédigés par Son*, comme présents ou absents.

Ce qui n'existe pas ne peut être ni absent, ni présent.

Mais voilà, quand on en arrive à considérer que la violation des statuts est un devoir pour excuser un coup de force, c'est péché bien vénial que l'escamotage fédéral de trois syndicats coupables seulement d'avoir eu, en 1921, la presque unanimité de leurs membres en chômage.

J'ai été quelque peu interrompu dans ma réplique à Son. Je ne m'en plains pas. Le président même, un peu gêné, m'a prié d'abréger afin de permettre à Son de répliquer. J'ai obtempéré... et Son n'a pas répliqué... C'est si difficile de contester la vérité qui s'appuie sur des textes et des faits.

Son, votre son de cloche n'a pas rendu. Et ce n'est pas une charge contre Lefèvre pour des faits déjà discutés dans les organisations et tranchés par un ordre du jour de remerciements au Congrès de mai 1921 — faits n'ayant rien à voir avec votre dissidence — qui vous amènera des partisans.

Ce n'est pas non plus l'histoire des matraques de Lille, à laquelle je pourrais ajouter celle des chaises de fer et des coups de revolver oubliée par vous, qui peut tenir lieu de discussion sérieuse.

Dans l'avenir, Son ne devra pas oublier qu'à St-Claude, les crânes sont très difficiles à bourrer.

En attendant la réunion des forces ouvrières, la C. G. T. et notre Fédération de la Bijouterie continueront leur chemin — de même que l'Alliance Universelle des Diamantaires continuera à être un organe international de défense professionnelle et non pas de superfédition au sein de chaque pays.

Arthur DANREZ.

## CHEZ LES DIAMANTAIRES

La crise n'inquiète ni le commerce du diamant ni l'industrie de la taille

(Extrait de *La Journée Industrielle*, organe du grand patronat)

Le diamant est, sans conteste, de toutes les choses du monde la plus superflue. Mais il n'en demeure pas moins, dans la parure, le signe certain de la richesse. Aussi est-il la matière dont les cours ont le moins de fluctuations.

Rien que dans le premier semestre de 1921, en pleine crise économique, il donnait lieu à un milliard de transactions globales et laissait à la France une balance d'exportation, bénéficiaire, de plus de cent millions.

Il nous a paru intéressant de déterminer dans quelle mesure exacte l'industrie et le commerce du diamant avaient subi la répercussion de la crise générale à laquelle ils ne pouvaient échapper et quelle était la situation actuelle de l'industrie du diamant.

C'est ce que nous sommes allés demander à MM. Asscher frères, qui possèdent la plus importante taillerie d'Amsterdam et qui viennent d'installer à Versailles, une taillerie de diamant.

### Ce que nous dit M. J. Asscher, de la crise actuelle

— Le malaise économique général, l'incertitude politique surtout, ne pouvaient manquer d'avoir une répercussion sur le marché du diamant, nous dit M. J. Asscher. Un petit courant d'affaires n'en persiste pas moins, car il y a tous les jours de grands mariages et le diamant figure obligatoirement dans la corbeille de noces des familles riches.

La moindre éclaircie à l'horizon politique amènera, d'ailleurs, une prompte amélioration dans le commerce et l'industrie du diamant. Lorsque, il y a quelques mois, une reprise s'esquissa, elle fut immédiatement suivie d'un mouvement d'achat très accentué.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous sommes très optimistes quant à l'avenir. Et la meilleure preuve n'en est-elle pas l'installation d'une taillerie que nous venons de faire tout récemment à Versailles ?

La situation de notre industrie est d'ailleurs excellente dans son ensemble.

L'arrêt momentané de la production aux mines du Transvaal, conséquence du ralentissement des affaires, a, du moins, pour résultat, d'empêcher la création de stocks de matières brutes dans une période difficile, stocks qui pourraient faire venir flétrir les cours au moment où les affaires reprendront.

— La concurrence allemande est-elle à craindre ? demandons-nous.

— Non, nous répond catégoriquement notre interlocuteur.

Les Allemands possédaient en 1914 quelques dépôts alluviaux diamantifères dans le sud-ouest de leurs colonies africaines, mais celles-ci sont, vous le savez, devenues anglaises depuis la guerre.

La concurrence est d'ailleurs difficile dans l'industrie diamantaire, le syndicat de Beers, de Londres, contrôlant environ 80 % du marché des pierres brutes.

L'important chômage qui sévit à Amsterdam, à Anvers et dans les petits centres de taillerie est une conséquence naturelle et normale du ralentissement des affaires.

— On a beaucoup parlé des ventes de diamants russes par les Bolcheviks. Que faut-il penser de leur importance ? demandons-nous à M. J. Asscher.

— Il est incontestable, nous répond-il, que certains lots, assez importants, ont été vendus au cours de ces trois dernières années. Ces ventes n'ont provoqué que de légères et courtes fluctuations sur le marché.

D'après nos renseignements, les ventes de diamants russes ont, d'ailleurs, presque complètement cessé depuis quelques mois.

Les déclarations de M. J. Asscher sont empreintes du plus ferme optimisme et la crise actuelle, malgré ses répercussions au Transvaal et ailleurs, ne lui cause, on le voit, aucune inquiétude.

Henri CHRISTIAN.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La situation des valeurs diamantifères n'a pas été mauvaise et leur marché très actif en février.

La *De Beers* qui marque 525 au 25 février est cependant au-dessous de sa cote du 30 janvier qui était de 533. Mais elle est montée à 542 au milieu du mois, améliorée par les nouvelles de vente de diamants aux Etats-Unis et semble affaissée par la seule raison de la baisse du change de la livre sterling.

Quant à la *Jagersfontein* elle est montée à 110 après avoir marqué même jusqu'à 116.

Le marché diamantaire reste incertain, bien que supérieur à celui de novembre.

Au début de février, des achats assez nombreux de brut ont été faits à Londres — ce qui donnait à espérer du travail pour l'industrie. La note dominante cependant est que le commerce, qui a fort affaire pour surmonter les inconvénients de l'instabilité des changes, gagnerait à une entente entre les producteurs de brut pour pratiquer une politique homogène des prix de vente. Il est certain, en effet, qu'une politique semblable rassurerait nombre de négociants sérieux en réduisant, dans une grande proportion, les possibilités de spéculation et de marchandage qui n'ont jamais été à l'avantage et du relèvement du commerce et du relèvement de notre industrie.

Aussi les nouvelles de baisse du prix des bruts par le Syndicat de Londres peuvent-elles inquiéter les plus optimistes. Heureusement on peut espérer — en examinant la question du point de vue purement commercial — que le souci de l'intérêt général, qui, en l'occurrence, se confond avec l'intérêt particulier pour l'avenir de chacun des grands producteurs de brut, amènera peut-être à s'entendre ceux de Londres (*De Beers, Premier, Consolidated Diamond Mines of S.-W. Africa, etc.*), ceux de Bruxelles (*La Formière du Congo*) et ceux moins importants du Brésil, etc., etc., comme étaient à la veille de

le faire avant la guerre allemands et anglais, pour la consolidation du marché du brut dont bénéficiera aussi le marché du taillé et, par répercussion, employeurs et ouvriers diamantaires.

A. D.

## Alliance Universelle des Diamantaires

### Compte-rendu de la séance du Bureau de l'A. U. D.

Tenue le Samedi 7 Janvier  
au Siège Syndical de l'A. D. B., Anvers

Président : Henri Polak.

Etaient présents : Henri Polak, Jan van Zutphen et Van der Velde, pour la Hollande ; Green, pour l'Angleterre ; Jan van Meerbeeck, Ed. Danckaerts et Louis van Berckelaer, pour la Belgique.

De la part des délégués allemands Schott et Jorg, nous avons reçu un télégramme disant qu'ils ne pouvaient obtenir le visa belge en temps utile pour assister à la séance, mais qu'ils formulaient les meilleurs vœux pour le travail de leurs collègues.

Il nous est parvenu également une lettre de la part du propagandiste permanent de France, A. Danrez, faisant connaître son avis au sujet des différents points à l'ordre du jour, et s'excusant de ne pouvoir assister à la séance à cause d'une affection rhumatismale dangereuse sur les yeux, d'un caractère tellement aigu, qu'il faisait part au Bureau qu'il se trouve placé devant le choix ou bien de prendre sa démission ou bien de courir le risque de voir augmenter les possibilités de crises pouvant entraîner la perte de la vue.

**Congrès International.** — Le Secrétaire donna ensuite connaissance d'une invitation parvenue de la part du Bureau de la Fédération Syndicale Internationale, pour participer, au moyen d'une délégation, au Congrès International de Rome, du 22 avril prochain.

Il est décidé que le Secrétaire y représentera le Bureau et l'A. U. D.

**Situation anglaise.** — Le délégué anglais Green fit ensuite un rapport concernant son travail organisateur à Brighton, qui est tellement avancé que, du nombre de 250 ouvriers qui y sont encore occupés, il y en a déjà environ 220 de syndiqués. Une cotisation fixe a déjà été votée, et tout fait prévoir que dans un laps de temps relativement court le groupement anglais pourra se suffire à lui-même.

En ce qui concerne la demande d'affiliation à l'A. U. D., le Président déclare qu'elle est devenue superflue. Par suite de la fusion du groupe de Brighton avec celui de Londres qui est affilié, cette affiliation s'est produite automatiquement.

**Change et salaires.** — Après discussion du point 3, le Bureau décide qu'une Conférence sur le cours du change ne peut donner aucun résultat et que la seule chose qui reste à faire, c'est que les centres au cours déprécié exigent des salaires aussi élevés que possible.

**Cotisation A. U. D.** — Une ample discussion se produit à propos de la proposition tendant à la diminution de la cotisation. Les situations et les possibilités sont prises en considération, ce dont il appert que tout le monde est d'accord en ce qui concerne la nécessité d'une forte entente et collaboration internationale.

En conclusion, se basant sur le grand principe que les forts doivent toujours soutenir les faibles, le Bureau se met d'accord sur la proposition du délégué anglais, disant qu'au Congrès prochain il sera proposé qu'à l'avenir la cotisation ne sera plus perçue par membre affilié, mais bien par membre au travail.

**Rapports trimestriels.** — En traitant des rapports trimestriels, le Secrétaire communique qu'il les publierait volontiers beaucoup plus tôt, mais que cela lui est rendu impossible par le fait que ceux de l'Amérique et de l'Angleterre restent longtemps en suspend, ce qui est compréhensible pour le premier centre, mais pas pour le dernier.

**Questions diverses.** — On discute ensuite la situation exceptionnelle de Danrez, qui depuis douze années dirige de façon si énergique et si infatigable la propagande dans les centres franco-suisses. Le Secrétaire est chargé de s'enquérir complémentairement à son sujet, après quoi on verra de quelle façon intervenir au mieux pour ce collègue méritant.

Le Secrétaire,  
L. VAN BERCKELAER.

## Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

### CONGRÈS NATIONAL

Un Congrès de la Bijouterie étant convoqué à Lyon pour le 2 avril prochain et afin d'éviter aux organisations diamantaires de trop grands frais, il est proposé à tous nos Syndicats de tenir le Congrès National de l'U. F. S. O. D. dans la même ville, *à la date du 3 avril prochain* — le Congrès devant se continuer le lendemain 4, s'il y a lieu.

#### Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Rapport moral et financier de l'U. F. S. O. D. ;
- 2<sup>o</sup> Transformation en Union Nationale des diamantaires français ;
- 3<sup>o</sup> Maintien de la Permanence ;
- 4<sup>o</sup> But de l'Union : Propagande et caisses de résistance ;
- 5<sup>o</sup> Etablissement du budget de la nouvelle Union : *a)* Recettes ; *b)* Dépenses ;
- 6<sup>o</sup> Nomination du Secrétaire ;
- 7<sup>o</sup> Fixation du siège de l'Union ;
- 8<sup>o</sup> Adaptation des statuts de l'U.F.S.O.D. ;
- 9<sup>o</sup> Organisation d'une propagande intense pour tenter d'organiser les inorganisés de province ;
- 10<sup>o</sup> Unification des tarifs ;
- 11<sup>o</sup> Rapports avec l'A. U. D. ;
- 12<sup>o</sup> Lien moral entre l'Union française et la Fédération suisse ;
- 13<sup>o</sup> Questions diverses.

\* \*

Chaque Syndicat recevra, sur l'ordre du jour, une circulaire explicative du Comité de l'U. F. S. O. D.

La santé du permanent français de l'A.U.D. ne lui permettant plus d'assumer les fonctions de Secrétaire de l'Union, les Syndicats devront porter leur choix sur un autre camarade. Il serait même bon que chaque Syndicat présente un ou plusieurs candidats à la fonction de suite, afin que le Comité de l'Union puisse, avant le Congrès, en adresser la liste à toutes les organisations.

Le Secrétaire, Arthur DANREZ.

## Situation Financière de l'Union Franco-Suisse des Ouvriers Diamantaires

du 25 avril 1921 au 25 février 1922

RECETTES	
En caisse au 25 avril.....	113 15
Cotisations perçues :	
Paris. — D'octobre 1920 à fin septembre 1921 (12 mois)...	1.219 70
Saint-Claude. — De janvier à fin septembre 1921 (9 mois).	2.445 40
Felletin. — D'Avril 1921 à janvier 1922 (10 mois dont 4 de cotisations).....	29 60
Nemours. — De décembre 1920 à fin novembre 1921 (12 mois dont 1 de cotisation).....	21 90
Gex. — De janvier à fin novembre 1921 (11 mois).....	87 60
Retrait argent placé.....	2.000 »
Remboursé par Alliance Universelle.....	4.119 45
Intérêt de 1921 de l'argent placé	1.099 52
Total des recettes .....	<u>11.136 32</u>
DÉPENSES	
Frais de contrôle (avril 1921) .....	62 50
Avancé à Alliance Universelle .....	4.119 45
Frais d'imprimés, d'enveloppes, etc.....	86 65
Frais de correspondance du 16 janvier 1921 au 25 février 1922 .....	75 25
Argent placé (compte-courant <i>La Fraternelle</i> ) .....	4.000 »
Remboursé à Paris (trop perçu sur cotisations) .....	14 90
Frais de propagande dans les Centres (50 % des frais).....	255 »
Participation à délégation Mandrillon (Démarches pour réduire difficultés d'importation et d'expédition des diamants)	81 90
Abonnement <i>Information Financière</i> (50 % des frais) .....	40 »
Abonnement <i>Moniteur de la Bijouterie</i> .....	12 »
Etrennes à facteur .....	5 »
Intérêt argent placé à <i>La Fraternelle</i> .....	1.099 52
Total des dépenses.....	<u>9.852 17</u>
BALANCE	
Total des recettes .....	11.136 32
Total des dépenses.....	<u>9.852 17</u>
Reste en caisse .....	<u>1.284 15</u>

### Avoir de l'U. F. S. O. D.

En caisse au 25 février 1922 ..	1.284 15
Placé en compte-courant à <i>La Fraternelle</i> .....	31.968 80
Total de l'avoir .... Fr.	<u>33.252 95</u>

Le décompte de l'intérêt de l'argent placé n'est pas fait pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 25 février et, de ce fait, ne figure pas dans la situation ci-dessus.

Le Secrétaire-comptable,  
Arthur DANREZ.

### Rapport de la Commission de Contrôle

Réunis le 26 février 1922, les contrôleurs certifient exacts les comptes de l'Union Franco-Suisse et approuvent la situation financière établie par le Secrétaire-comptable.

Les Contrôleurs :  
Louis PERRIER, Clovis DALLOZ-FURET.

## Diamantaires, Casse-cou !!

(Du *Jura* du 26 février 1922)

La situation semblait se clarifier dans le commerce des diamants. Et voici qu'à nouveau elle s'embrouille.

Une nouvelle désagréable nous parvient — si sérieuse que nous ne pouvons attendre la publication du n° de février de l'*Ouvrier Diamantaire* pour la faire connaître à tous nos camarades ouvriers.

Toujours la politique du Syndicat de vente de Londres avait été de conserver la fermeté du marché par la limitation des bruts et le maintien des prix.

Cette politique était faite en faveur de l'intérêt général du commerce et de l'industrie diamantaires.

Industriels et commerçants sérieux s'en trouvaient bien.

Dans sa dernière Assemblée générale, la *D. Beers* avait encore décidé de la continuer, malgré l'opposition de ceux qui croient que la réduction du prix des diamants en fera augmenter la vente.

On nous apprend aujourd'hui que le Syndicat de Londres — celui qui vend au nom des quatre plus grandes compagnies diamantifères — annonce une baisse sur les bruts.

Aussi le marché en est-il péniblement impressionné.

Nous ne voulons pas être pessimiste. Les gens qui sont à la tête des comptoirs de vente du diamant savent travailler pour le plus grand profit de leurs intérêts, et il se trouve que parfois la sauvegarde de ces intérêts est utile à l'intérêt des ouvriers diamantaires eux-mêmes. Mais nous savons que le Syndicat de Londres était gêné par les mines libres vendant meilleur marché. Souhaitons que l'intelligence des grands manitous du diamant les amène à une entente entre Londres et Bruxelles, c'est-à-dire entre les représentants des diamants de l'Afrique du Sud et ceux du Congo.

Cette entente pourrait créer de la stabilité dans les prix... et le commerce en a besoin pour la bonne marche des affaires.

Nous restons donc en plein domaine hypothétique... avec des espérances... pouvant se transformer aussi en amères désillusions.

Et si les espérances sont vaines, quelle va être la situation des ouvriers diamantaires ?

Déjà, aujourd'hui, elle est difficile.

Le travail est mauvais parfois.

Les salaires sont bas presque toujours.

L'époque est loin où de malheureux hypnotisés par la légende dorée de notre métier, cherchaient à s'y introduire souvent à prix d'or et par tous les moyens, malgré les conseils clairvoyants de l'organisation syndicale.

Ah ! notre industrie n'est plus à recommander aux travailleurs !

Et pourtant il s'y trouve encore de nombreux ouvriers.

Garantir leur pain quotidien est un devoir.

C'est à quoi tous devraient s'attacher

en fortifiant leur syndicat... leur seule défense.

Mais non... le syndicat... c'est le moindre souci.

Et voilà que des bruits de dissens circulent. Certains trouvent que l'organisation n'est pas conforme à leur tendance particulière du mouvement syndicaliste. Et d'aucuns qui ne s'étaient jamais montrés très soucieux de remplir une fonction... de prendre une petite part dans le travail collectif et solidaire... se découvrent aujourd'hui une ardeur juvénile pour... dissocier le mouvement corporatif.

Le respect de la loi syndicale, le souci des statuts, l'intérêt général et corporatif... tout doit disparaître devant l'épidémie de la démagogie et la phobie de certaines individualités.

Ceux qui préconisent sourdement un nouveau syndicat ; ceux qui parlent de refuser la carte régulière de l'organisation, iront-ils jusqu'au bout ?

Nous les connaissons. Ils sont sincères, mais ils s'abusent et ne voient pas l'avenir.

Nous sera-t-il permis de leur crier avec toute notre foi en le syndicalisme et l'émancipation ouvrière, à la veille même de quitter la corporation pour raison de santé : Casse-cou ! Casse-cou ! Arrêtez-vous ! Au lieu de diviser, unissez ! Restez et amenez de nouveaux adhérents à votre syndicat, pour votre métier, pour votre intérêt, pour le triomphe du Syndicalisme !

Arthur DANREZ.

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — La situation n'a pour ainsi dire subi aucune modification dans le cours du mois. Pourtant certains employeurs ont demandé des ouvriers alors que chez d'autres le défaut de « gros » créait du chômage partiel.

Il va sans dire que les diamantaires occupés dans d'autres professions n'ont toujours pas été redemandés par leurs employeurs habituels.

Le Conseil Syndical a eu à s'occuper sérieusement de la situation créée dans la Fédération de la Bijouterie par la dissidence du Comité fédéral de Paris.

Toute la question ayant été développée devant l'assemblée générale du 17 février, cette dernière a ratifié pleinement l'attitude et les dispositions prises par le Conseil syndical

Le Conseil Syndical a précisé, dans sa réunion du 26 janvier, que quand une maladie déclarée avant le 27 décembre se continue sur l'année nouvelle, l'indemnité de maladie doit aussi se continuer et être payée, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, à raison de : 20 jours à 1 franc et le reste à 1 fr. 25 — étant donné que le malade n'a droit qu'à 60 jours d'indemnité par année, dont 20 jours à 1 fr. et 40 jours à 1 fr. 25.

Dans sa réunion du 14 février, le Conseil Syndical a désigné, pour représenter le Syndicat au Comité de la Bourse du Travail, les camarades Ville Léon, Dalloz André et Saintoyant Henri.

Le rapport financier présenté par le trésorier et le rapport de la Commission de contrôle des comptes de trésorerie publiés

par ailleurs ont été approuvés par l'assemblée générale du 17 février 1922.

Une somme de 500 francs a été votée pour venir en aide à la Russie affamée et versée à la souscription du journal *Le Jura*, pour être transmise par la Fédération Syndicale Internationale d'Amsterdam.

A cette même assemblée ont été élus conseillers, en remplacement de deux camarades ayant quitté le métier, les camarades Calamand Fernand et Roussel Alix.

### Section de Foncine-le-Haut.

Le différend créé dans la Section par la décision du personnel Emile Dalloz, devra être tranché définitivement dans une réunion nouvelle. Le camarade Faivre a écrit au siège que cette réunion avait été différée par suite du chômage. Mais le Conseil Syndical et l'assemblée générale de St-Claude tiennent à être fixés au plus tôt. En attendant, les camarades de cette usine n'ont plus droit aux avantages du syndicat. Qu'ils se le disent !

**Section de Bourg.** — Une réunion a été tenue par la Section le 14 février sous la présidence du camarade Jules Perrin. Le camarade Gabriel Loutz a été élu secrétaire-collecteur en remplacement du camarade Félix Marmet ayant quitté définitivement le métier.

A cette réunion, le camarade Loutz a donné connaissance d'une lettre adressée directement à la Section par le camarade Son, au sujet de l'attitude prise par le Conseil Syndical de St-Claude contre le Comité fédéral de Paris.

Appelé à cette réunion, le camarade Danrez fit l'historique du mouvement syndicaliste, des divisions présentes et donna connaissance de toutes les communications reçues de Paris ainsi que des réponses et circulaires envoyées par St-Claude.

Des renseignements furent aussi donnés pour préciser la situation de la Section en face de la Bourse de Bourg. La Bourse et l'Union de l'Ain seront aussi avisés à nouveau.

Après un échange de vues et après avoir constaté que le Conseil Syndical s'était cantonné sur la question du droit syndical en face de la Fédération de la Bijouterie, la Section, à l'unanimité, décida de rester adhérente à la Chambre Syndicale de St-Claude et à la Confédération Générale du Travail.

La maison Terrier transporte ses bureaux à Lyon. La taillerie de diamants reste cependant à Bourg. D'autre part un atelier de bijouterie a aussi été installé à Bourg par cette maison, avec un contre-maître de Lyon et une douzaine d'ouvriers venant de Suisse. Chez Deset et Martin, travail partiel.

**Section de Corveissiat.** — Certains camarades continuent à chômer. Quelques-uns sont employés par divers patrons. Les cartes confédérées ont été demandées et envoyées. C'est le camarade Rollet François qui remplit les fonctions de secrétaire-collecteur en remplacement du camarade Prin, absent.

Signalons un tout petit sous-traitant qui fait faire des chatons à 3 fr. 50 et vend 15 fr. une poudre vendue ailleurs 9 fr. le carat.

**Gex.** — Le Comité Syndical, pour l'année 1922, a été formé comme suit : *Président* : Perret Alexis ; *Secrétaire* : Vollerin Charles ; *Tresorière* : Aline Billet ; *Conseillers* : Jacquet Louis ; Judith Miguet.

Le travail reprend peu à peu dans les ateliers. Seuls les ateliers Gros Henri et Recours sont fermés.

Les tarifs payés sont :

Chez Bourgeois : 50 % au dessus du tarif de base.

Chez Grosleziat : 50 % au dessus du tarif de base (les chatons sont payés 4 fr. 05).

A la coopérative : 60 % au dessus du tarif de base.

En général les bruts laissent à désirer. Beaucoup de clivage.

La Situation syndicale est bonne. Les camarades assistent en plus grand nombre aux réunions depuis quelque temps. Dans son assemblée dernière, le Syndicat a confirmé sa fidélité à la C. G. T. de la rue Lafayette et a adhéré pleinement à l'action des syndicats lapidaires et diamantaires de Saint-Claude, des horlogers de Besançon, du Bijou de Lyon et de Marseille pour la continuation de la Fédération de la Bijouterie.

#### STATISTIQUE DE LA PLACE

Grosleziat. — 9 syndiqués et 4 non syndiqués travaillent. 6 syndiqués et 3 non syndiqués chôment.

Bourgeois. — 6 syndiqués et 8 non syndiqués travaillent.

Coopérative. — 10 syndiqués au travail.

Saintoyant. — 3 syndiqués au travail.

Ouvriers à domicile. — 2 syndiqués et 2 non syndiqués travaillent.

Le Secrétaire, Charles VOLLERIN.

**Divonne.** — Ce centre a chômé presque complètement en 1921. Depuis quelque temps 12 ouvriers sont occupés. L'organisation qui avait subi un temps de sommeil bien que représentée au Congrès de la Bijouterie en 1921 va reprendre sérieusement sa vie administrative. Elle a décidé de rester fidèle à la C. G. T.

**Thoiry.** — Le Syndicat a été mis au courant de la situation de la Fédération de la Bijouterie par le camarade Canet, son délégué au Comité fédéral après explications données par le syndicat diamantaire de Paris. Après avoir pris connaissance du point de vue de Canet qui est celui des diamantaires parisiens et de la circulaire de St-Claude, Thoiry s'est prononcé nettement pour rester fidèle à la C. G. T. de l'Internationale d'Amsterdam et a mandaté le camarade Trivery pour assister au C. C. N. de février au nom de la Fédération de la Bijouterie.

La situation du métier est toujours précaire. Le chômage sévit toujours pour beaucoup. D'autres ne travaillent que partiellement. Cependant les cotisations à l'A. U. D. ont été payées. Il reste à acquitter les cotisations à l'U. F. S. O. D. Nos camarades comprendront que la vie de la trésorerie de leur syndicat doit continuer et que ceux qui ont du travail doivent payer leurs cotisations pour permettre la mise en règle avec les obligations fédérales, confédérales et internationales.

Le chômage est une calamité, c'est certain. Il n'est pas possible d'exiger une vie stable à une organisation atteinte profondément par cette calamité. Mais rien n'est plus logique que la régularité. Dans un centre où les ouvriers sont syndiqués — même s'il n'y en a que quelques-uns au travail, les cotisations doivent être payées par ces derniers au syndicat et pour ces derniers aux organismes divers de notre mouvement syndical diamantaire.

La vie cotisante a repris. Le syndicat s'est mis en règle avec l'U. F. S. O. D. et l'A. U. D. Le syndicat compte 48 membres. Il y a encore eu 271 semaines de chômage depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

**Taninges.** — Un peu de travail est revenu dans ce centre. Pas beaucoup — mais c'est mieux que le chômage total qui a été entretenu pendant une année complète.

Nous ne doutons pas que les cotisations syndicales seront payées par ceux qui travaillent. Ce petit syndicat devra aussi reprendre l'accomplissement de toutes ses obligations et apporter sa réadhésion à la Fédération de la Bijouterie à laquelle il adhérait avant la guerre.

Le syndicat a acquitté ses cotisations à l'A. U. D. et à l'U. F. S. O. D. jusqu'à fin février.

**Felletin.** — En février la situation n'a pas été trop mauvaise. La coopérative a du travail et souhaiterait que ça continue.

— Au point de vue de la Fédération de la Bijouterie, le syndicat a renvoyé au Bureau de Paris les cartes et timbres de la C. G. T. U. dissidente ; des cartes et timbres réguliers ont été demandés à la C. G. T.

Felletin est en règle au point de vue cotisations avec tous les organes.

**Nemours.** — Bien que le Bulletin n'ait pas reçu de nouvelles officielles de ce centre, nous pouvons dire que depuis le début de l'année il y a encore eu du chômage partiel dans le métier.

Nos amis qui aiment à connaître la vie du métier et ce qui se passe dans les autres centres, feront bien d'étayer un peu leur chronique... pour les autres camarades.

— Les cotisations à l'U. F. S. O. D. sont acquittées jusqu'à fin février. Le premier trimestre 1922 a aussi été versé à l'A. U. D. pour 24 membres.

**Paris.** — La situation a subi une légère amélioration au cours de janvier. Dans les maisons de Paris quelques ouvriers ont été embauchés. Par contre 3 débruteurs ont été débauchés par la maison Asscher. Situation provisoire a déclaré la Direction.

— Réuni en assemblée générale le 11 février, le syndicat de Paris, en outre de la motion publiée dans la chronique de la Fédération de la Bijouterie, a décidé de demander au Comité de l'U. F. S. O. D. l'organisation au plus tôt d'un Congrès avec à l'ordre du jour, comme questions principales : 1<sup>o</sup> Maintien de la permanence ; 2<sup>o</sup> organisation d'une propagande intense pour tenter d'organiser les inorganisés de province ; 3<sup>o</sup> unification des tarifs.

L'assemblée a voté l'envoi d'une lettre de remerciements aux négociants qui ont bien voulu aider le syndicat en lui octroyant des fonds pour les chômeurs.

Un ordre du jour remerciant le camarade Diebold, trésorier, ainsi que les contrôleurs, pour la bonne gestion des finances du syndicat pendant l'année 1921, a aussi été voté par l'assemblée.

G. B.

#### SUISSE

**Genève.** — Pas grand changement depuis notre dernier rapport. A la Coopérative genevoise des ouvriers diamantaires toutes les places sont occupées et on y travaille normalement. Chez Vernain Muller, 4 ouvriers, font le 8/8 à 3 fr. 20. Place : 2 fr. Boort : 40 fr., argent français. Les quelques associés du Creux travaillent aussi. Nous n'avons pas de renseignements bien précis sur ce qui se passe dans les autres ateliers patronaux, les rares ouvriers et ouvrières de ces maisons faisant les morts. Seul le personnel de la coopérative reste en contact étroit avec l'organisation.

**Bièvre.** — Ici, malgré le chômage intense et prolongé, toute la corporation reste fidèle au syndicat. Sur 60 ouvriers et ouvrières, 57 chôment totalement et 3 travaillent partiellement 40 heures par semaine avec une baisse de 20 à 25 % sur le tarif. Le boort est toujours vendu 20 fr. le carat. Ici, comme à Genève, les diamantaires attendent avec impatience la reprise envisagée pour le printemps. Espérons qu'elle se fera aussi sentir pour nos diamantaires suisses.

Ch. H.

#### HOLLANDE

**Amsterdam.** — Toujours terrible est la situation de chômage des diamantaires hollandais. Environ 1.500 ouvriers de toutes les catégories sont occupés en ce moment sur les 10.500 que comptait le grand centre avant la crise.

Cependant l'organisation poursuit sa marche ponctuelle. Tout le monde reste au syndicat et ceux qui travaillent paient avec une régularité parfaite leur contribution syndicale. Le syndicat encaisse, chaque semaine, une moyenne de 3.000 à 4.000 florins.

#### BELGIQUE

**Anvers.** — La situation industrielle est allée en s'améliorant à partir du 15 janvier. Le chiffre des chômeurs qui était remonté jusqu'à 2.030, a baissé chaque semaine. Il n'était plus que de 1.517 au 11 février.

Pendant toute la durée de la recrudescence de crise, les Comités des organisations patronale et ouvrière ont été d'accord pour maintenir les salaires ouvriers et veiller à ce que certains employeurs n'abusent pas de la situation critique.

Le chiffre des membres du syndicat A. D. B. varie suivant le nombre des mutations entre centres, changements de métier et départs pour le service militaire.

Les cotisations syndicales encaissées produisent, en ce moment-ci, une moyenne de 35.000 francs par semaine.

A. D.

#### ANGLETERRE

Les pourparlers entre le Comité et les membres travaillant à Brighton et la direction de l'usine ci-devant Oppenheimer continuent toujours. Le Comité et les membres revendiquent des salaires plus élevés. La Direction de l'usine prétend toutefois que la capacité de production des ouvriers est tellement minime que les marchandises ne valent pas encore leur prix coûtant. Il y a également conflit à cause de ce qu'on a embauché un ouvrier venant de Belgique. Nous prendrons des renseignements quant à celui qui s'est rendu coupable de cette lâcheté.

#### AMÉRIQUE

Suivant nos informations, quelques unes des grandes firmes ont fait des achats de brut. Elles ont demandé une entrevue avec le Comité de l'organisation aux fins de remanier les salaires. Jusqu'à présent aucun accord n'est encore intervenu.

#### ALLEMAGNE

Sous peu une conférence des différents centres allemands aura lieu. On a l'intention de continuer sur les bases jetées il y a quelque temps par le Bureau de l'Alliance. L'action pour des salaires toujours plus élevés continue sans répit.

L. V. B.

**Situation Financière**  
de la  
**CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRE**  
**DE SAINT-CLAUDE**  
*de Mars 1921 au 31 Décembre 1921*

RECETTES	
En caisse au 21 mars	82 70
Cotisations perçues	13.456 20
Vente de cartes confédérales	406 50
Reçu du Secrétaire sur son salaire	1.035 "
Reçu de la Fédération de la Bijouterie pour participation (Congrès des 28-29 mai)	159 55
Vente de Manuels diamantaires	13 50
Retiré compte-courant <i>La Fraternelle</i>	5.000 "
Intérêt argent placé	1.276 18
Total des Recettes	<u>21.429 63</u>
DÉPENSES	
5 % sur cotisations aux collectionneurs	622 70
Salaire du Secrétaire permanent	6.045 "
Secours de maladie	1.559 25
Sou du Soldat	690 "
Délégations Congrès de Dole (U. D.), de Paris (Bijouterie) et Lille (Confédération Générale du Travail)	805 75
Contrôle	225 "
Cotisations A. U. D. 3 trimestres	2.465 48
— U. F. S. O. D. 2 trimestres	1.524 40
Cotisations Fédération de la Bijouterie, timbres	1.712 25
Cotisations Bourse du Travail et Unions Départementales	1.012 50
Imprimerie, affiches pour réunions et divers	318 75
Affichage et annonce réunions	97 60
Rapports Congrès de Dole, distribués aux membres	90 "
Solidarité (grèves, etc.)	425 "
Abonnement journal <i>Le Peuple</i>	46 "
Brochures C. G. T.	50 "
Achat de cartes confédérales	975 "
Adhésions Congrès de Lille et Dole	15 "
Correspondances, timbres, envoi d'argent, télégrammes	151 40
Divers : achat d'un balai brosse	4 20
Placement d'argent	1.214 53
Cotisations : Cartel de salut social	20 "
Remboursement (carte payée deux fois cotisations)	6 50
Total des dépenses	<u>20.076 31</u>
BALANCE	
Total des recettes	21.429 63
Total des dépenses	20.076 31
Reste en caisse	<u>1.353 32</u>

\*\*

**Rapport de la Commission de Contrôle**

La Commission de contrôle, réunie les 30 et 31 janvier 1921, pour vérifier les comptes du trésorier, reconnaît leur exactitude et invite l'Assemblée générale à les accepter.

Font partie de la Commission de contrôle les camarades Perrier Louis, Nivot Jean-Marie et Millet Léon.

Le 30 janvier, les trois contrôleurs sont

présents ; le 31 janvier, Millet Léon, malade, est absent.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Recettes de l'exercice ..... 21.429 63

Dépenses ..... 20.076 31

En Caisse ..... 1.353 32

L'avoird du Syndicat s'élève à ce jour à la somme de 54.923 fr. 03.

Le dernier contrôle accusait un avoir de 59.512 fr. 88.

Il y a donc déficit pour l'année 1921.

Après la suppression de l'avoird de la somme de 2.000 francs, représentant les actions prises pendant la guerre à la Coopérative de Ravitaillement de Saint-Claude en voie de dissolution (décision de l'Assemblée générale du 29 avril 1921 sur proposition de la Commission de contrôle), le déficit s'élève, pour 1921, à 2.589 fr. 85.

Le livret de Caisse d'Epargne n'ayant pas été mis à jour, l'intérêt du capital placé pour l'année 1921, soit environ 600 francs, réduirait le déficit d'autant.

Le déficit réel est normal. Il provient de ce que, en 1921, le chômage a réduit la rentrée des cotisations et a obligé la trésorerie à des retraits d'argent placé pour assurer le fonctionnement des services établis par décision d'Assemblée générale.

Voici l'avoird du syndicat à ce jour :

En caisse ..... 1.353 32

En dépôt à *La Fraternelle* ..... 28.098 30

En dépôt à la Caisse d'Epargne ..... 15.996 41

Huit actions du Jura Diamantaire ..... 4.000 "

Deux actions de la Verrerie Ouvrière d'Albi ..... 200 "

Trois obligations de la Maison du Peuple de St-Claude ..... 3.000 "

Cinq obligations de la Maison du Peuple d'Oyonnax ..... 500 "

Deux obligations de la Maison du Peuple de Bourges ..... 100 "

Une obligation du Magasin de Gros des Coopératives ..... 1.000 "

Matériel du Bureau après amortissement de 10 % ..... 675 "

Au total ..... Frs. 54.923 03

La Commission de contrôle propose à l'Assemblée générale de voter la somme de 500 francs en faveur de la Russie affamée.

*Caisse de Secours*. — La Caisse de secours pour maladie a dépensé une somme de 1.559 fr. 25 pendant l'exercice 1921.

Le Sou du Soldat a envoyé 690 francs aux camarades accomplissant le service militaire.

*Les Contrôleurs*,

Louis PERRIER, Jean-Marie NIVOT.

**Statistique des Syndiqués des Ouvriers occupés et des Chômeurs**

**AMSTERDAM**

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 15 au 21 janvier 1922	1.916	6.187
Du 22 au 28 janvier	1.846	6.020
Du 29 janvier au 4 février	1.676	6.093
Du 5 au 11 février	1.647	6.241
Du 12 au 18 février	1.651	6.138

**ANVERS**

	Syndiqués	Chômeurs
Du 8 au 14 janvier 1922	10.128	2.030
Du 15 au 21 janvier	10.128	1.830
Du 22 au 28 janvier	10.128	1.628
Du 29 janvier au 5 février	9.957	1.580

**LA SITUATION IL Y A DIX MOIS**

SECRETARIAT DE L'A. U. D.  
Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

**RAPPORT**

du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Juin 1921

**Situation du Commerce et de l'Industrie**

*Hollande*. — Mauvaise.  
*Belgique*. — Mauvaise.  
*New-York*. — Presque toutes les usines fermées.  
*Angleterre*. — Faible.  
*France*. — Arrêt presque complet.  
*Suisse*. — Très mauvaise.  
*Allemagne*. — Améliorée.

**Nombre****d'organisés et de non-organisés**

*Hollande*. — Pas d'inorganisés.  
*A. N. D. B.* — Adhérents à fin juin : 9.187.  
*Betsalel* (Syndicat Juif). — Adhérents à fin juin : 174.  
*Syndicat Chrétien*. — Adhérents fin juin : 57.  
*Belgique*. — Quelques centaines d'inorganisés.  
*A. D. B.* — Adhérents à fin juin : 9.248.  
*New-York*. — Organisés : 550 ; non organisés : 40 (Tous sans travail).  
*Londres*. — Organisés : 84.  
*Brighton*. — Organisés 150 ; non organisés : 350.  
*France*. — Organisés : 1.033. — Vu le chômage le nombre des inorganisés ne peut être fixé.  
*Suisse*. — Organisés : 100 ; non organisés : 20.  
*Allemagne* (Hanau). — Organisés : 445 ; non organisés : 5.  
*Oberstein-Idar*. — Organisés : 139 ; non organisés : 201.  
*Erbach et Odenwald*. — Organisés : 84.

**Cours du chômage pendant le trimestre**

*Hollande*. — *A. N. D. B.* — Avril (5 semaines) : 8.608, 8.439, 8.364, 8.377, 8.309. — Mai (4 semaines) : 8.291, 8.282, 8.536, 8.502. — Juin (4 semaines) : 8.407, 8.240, 8.292, 8.280.

*Betsalel*. — Avril (5 semaines) : 143, 143, 139, 139, 140. — Mai (4 semaines) : 140, 140, 145, 151. — Juin (4 semaines) : 140, 137, 139, 137.

*Syndicat Chrétien*. — Avril (5 semaines) : 53, 54, 53, 54, 55. — Mai (4 semaines) : 55, 54, 54, 55. — Juin (4 semaines) : 54, 52, 53, 53.

*Belgique*. — *A. D. B.* — Avril (5 semaines) : 6.377, 6.454, 6.568, 6.567. — Mai (4 semaines) : 6.546, 6.424, 6.487, 6.473. — Juin (5 semaines) : 6.532, 6.158, 5.934, 5.378, 4.792.

*New-York*. — Avril (5 semaines) : 336, 327, 314, 360, 341. — Mai (4 semaines) : 425, 423, 448, 474. — Juin (4 semaines) : 470, 497, 511, 493.

*Londres*. — Avril (5 semaines) : 56, 41, 40, 40, 36. — Mai (4 semaines) : 40, 37, 38, 40. — Juin (4 semaines) : 37, 35, 35, 37.

*France*. — Le chiffre des sans-travail dépasse 95 % pendant ce trimestre.

*Suisse*. — Pendant ce trimestre, plus de 90 %.

*Allemagne*. — (Hanau). — Mai (4 semai-

nes) : 304, 300, 300, 320. — Juin (4 semaines) : 326, 330, 306, 300. — Juillet (5 semaines) : 275, 290, 308, 220, 180.

Oberstein-Idar. — 33 membres ont été ensemble 945 jours sans travail.

Erbach et Odenwald. — Au commencement du trimestre tous les membres étaient chômeurs. A partir de juin il y en a 42 au travail. Fin juillet, 30 membres étaient encore chômeurs.

**Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant.**

Hollande. — Tarifs sans changement.

Belgique. — Pas de changement.

New-York. — Néant.

Angleterre. — Londres. — 10 % de diminution pour les polisseurs. Aucun changement pour les sertisseurs et débruteurs.

France. — A St-Claude une firme impose un rabais effectif de 19 %.

Suisse. — Pas de changement.

Allemagne. — Pas de changement dans les tarifs. A Hanau, les patrons ne paient plus les jours fériés ni les six jours de congé.

(A suivre).

**Compte-rendu du 5<sup>e</sup> Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires**

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

(SUITE)

Cette proposition fut accompagnée d'un exposé, où le Comité émit cet avis : qu'en présence du moindre conflit ces organisations se trouvent impuissantes devant le patronat pour faire valoir leurs droits si les autres organisations ne leur viennent en aide. C'est une situation intenable, parce que les membres des autres organisations doivent se plier à ce que les autres ont payé trop peu.

Maintenant, continue le *Président*, que nous avons appris que les organisations françaises ont décidé de majorer considérablement leurs cotisations et que la proposition visait principalement ces organisations, il est préférable que ce point ne soit pas discuté *d'autant plus que nous avons fait comprendre aux français qu'à l'avenir ils n'auront qu'à compter sur eux-mêmes*.

Cette conclusion est également adoptée à l'unanimité.

Proposition d'Amsterdam (A.N.D.B.) disant :

*Le Congrès décide que les organisations affiliées feront des démarches pour obtenir le paiement du salaire pour les fêtes chrétiennes, israélites et autres jours fériés.*

Le *Président* propose de ne pas discuter ce point. Que le Congrès charge le Bureau de se mettre en rapport avec les organisations affiliées pour arranger cette affaire.

Il en est décidé ainsi.

L'ordre du jour étant épuisé complètement, la parole fut donnée à Biot qui, au nom de la Belgique, demandait à dire quelques mots avant la clôture du congrès.

Au nom de ma délégation, je désire féliciter le *Président* pour sa ferme attitude durant ce congrès. Sa tâche, en qualité de *Président* et de traducteur anglais, était difficile et nous désirons lui témoigner notre considération pour le travail qu'il a fourni pendant ces journées (applaudissements).

Tous nos remerciements vont aussi à l'au-

tre traducteur pour sa tâche difficile (*appl.*).

Que le Congrès prenne en considération que le résultat de nos discussions et de nos décisions est tel que nous pouvons en attendre les meilleurs fruits au profit de notre industrie. Semons ce que nous désirons récolter (*applaudissements*).

LE GUÉRY (Paris) propose de rouvrir la discussion à propos de la réciprocité qui a toujours existé entre Amsterdam et Paris et entre Anvers au sujet des secours de chômage alloués par mutation. Cette réciprocité a quelque peu souffert pendant la guerre et n'a pas toujours été exécutée.

Quelle était la situation ?

Quand les membres des différentes organisations se déplaçaient d'un pays à un autre il leur était alloué par l'organisation de la place où ils s'étaient établis, et pour autant qu'ils avaient droit, une allocation égale à celle à laquelle ils avaient droit dans leur pays d'origine. Après un certain délai, ils passaient aux caisses locales.

Pendant la guerre il y avait un certain nombre de Belges à Paris auxquels nous avions consenti une allocation suivant cette réglementation, mais quand nous avons demandé à l'A. D. B. de nous rembourser, on nous dit que ces caisses n'existaient plus.

Il faudrait maintenant que quand un membre d'une organisation affiliée s'en va travailler dans un autre centre il lui soit payé une allocation pour le compte de son pays d'origine pour une durée de trois mois. L'argent nécessaire serait avancé par le pays où l'intéressé travaille et remboursé par le centre d'origine.

Au nom de Tillou et du mien je demande que l'on revienne à la réglementation d'antan.

VAN BERCKELAER. — C'est une affaire qui nous occupe depuis de nombreuses années déjà. Dans le temps il y avait un accord dans le sens indiqué par Le Guéry, mais Amsterdam et Anvers y ont apporté des modifications afin d'enrayer les abus.

Le cas auquel Le Guéry fait allusion ne peut se produire que pendant des périodes de chômage. Il y a alors des gens qui se déplacent dans d'autres centres, où règne également le chômage, et ils peuvent ainsi avoir immédiatement droit à des allocations, qui sont de nature à provoquer des situations indésirables entre les organisations.

Il faut que nous statuions sur le point de savoir si nous ne devons pas interdire à nos membres d'aller dans un autre centre en période de chômage. En ce faisant, nous évitons beaucoup de difficultés.

Le Syndicat belge projette de soumettre cette question à une discussion avec le Bureau de l'A. N. D. B. ainsi qu'avec les français et les anglais.

Il est désirable et nécessaire de prendre des mesures et nous nous occupons de rechercher de quelle façon nous pouvons définitivement régler cette question.

Le *Président*. — En parlant de ces choses Le Guéry a également eu l'intention de faire avoir aux émigrants les allocations de chômage. Si une telle personne se rendait à Amsterdam, il ne nous serait pas possible de lui donner cette allocation parce que le gouvernement ne nous y autorise pas.

Ceci n'est toutefois pas de la compétence du Congrès, mais principalement à solutionner entre Anvers et Amsterdam. Entre Paris et Amsterdam cela n'arrive que très rarement, mais ils peuvent néanmoins assister à la discussion quand elle se produira.

TILLOU (Paris). — Il y a actuellement encore un accord pour ces choses entre les différentes organisations. Nous avons toutefois décidé de prendre en considération de ne pas donner d'allocation aux camarades venant d'autres centres, avant que l'affaire n'ait été définitivement réglée entre les organisations.

On passa ensuite à la résolution introduite par la France, disant :

*La délégation française regrette de devoir constater l'absence d'une délégation allemande.*

« Elle tient à enregistrer que cette absence n'a pas été voulue par elle et qu'elle est exclusivement la conséquence de l'application des mesures d'exception arrêtées par la classe capitaliste, afin d'empêcher le rapprochement et la réconciliation des peuples entreprise par la classe ouvrière organisée internationalement dans ses syndicats.

« Elle espère qu'au Congrès de Genève 1922 tous les membres de la famille internationale des ouvriers diamantaires seront réunis quels que puissent être les différends des gouvernements des états capitalistes.

« Elle saisit cette occasion pour demander au Congrès de Londres l'affirmation nette et sincère de sa solidarité complète avec toutes les organisations affiliées à l'A. U. D. et avec les ouvriers de tous les autres pays, victimes des lois économiques d'une société basée sur l'exploitation de l'homme par l'homme.

En donnant expression à cette affirmation de solidarité, le Congrès des ouvriers diamantaires se met en complète communauté d'idées avec toutes les mesures prises par la Fédération Syndicale Internationale pour le maintien de la paix entre les peuples et l'émancipation complète de la classe ouvrière. »

Cette résolution, reçue par le Congrès par des applaudissements prolongés, est adoptée sans changements à l'unanimité.

(A suivre).

**LE BOORT**

Le prix du boort a encore subi une légère augmentation, tempérée pour la France par l'amélioration du change. Le cours fixé à Amsterdam, à la date du 24 février, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 25 février)
Boort . . . . .	le carat	8.90 38.01
Débris de cliveurs	—	7.12 30.41
Eclats . . . . .	—	3.56 15.20
Poudre pure . . . . .	—	3.56 15.20

**LE COURS FRANÇAIS DES MONNAIES**

au 25 Février 1922

La Livre sterling anglaise de 25 fr.	
valait . . . . .	49 fr. 31
Le Dollar américain de 5 fr. valait	11 fr. 23
Le Florin hollandais de 2 fr. 10	
valait . . . . .	4 fr. 27
Le Franc suisse valait . . . . .	2 fr. 19
Le Franc belge valait . . . . .	0 fr. 95
La Lire italienne de 1 fr. valait . . .	0 fr. 56
Le Mark allemand de 1 fr. 25 valait	0 fr. 05

(Au cours du mois de février, le franc français a donc regagné quelques points sensibles sur les pays à change élevé).



LE GÉRANT,  
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.